

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-192

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 67

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2026-182*), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (*jusqu'à la délibération n°2026-163*), Fabien THOMAZET (*jusqu'à la délibération n°2026-184*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2026-183*), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2026-153*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (*jusqu'à la délibération n°2026-172*), Nathalie NOUET (*jusqu'à la délibération n°2026-172*), Éric BEAUFORT (*jusqu'à la délibération n°2026-165*).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (*à partir de la délibération n°2026-164* à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Rapport d'activité et de développement durable 2025 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 5211-39 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, expose que la Communauté de communes doit établir un rapport d'activité et de développement durable chaque année.

Il est adressé au maire de chaque commune et à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le rapport 2025 retrace les principales réalisations et missions de la CCPA. Il permet de mesurer la diversité des projets au service du territoire.

Sur présentation du Président,

Le Conseil communautaire :

- ✓ PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et de développement durable de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain 2025 (ci-joint en annexe).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le **09 OCT. 2026**

Publiée le **09 OCT. 2026**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN





RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire

01. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



03

Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04
Les compétences en 2025 | 05
La gouvernance communautaire | 06
Le fonctionnement de la communauté de communes | 10
Le budget, les finances et la fiscalité | 14

02. LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES



17

L'aménagement et le développement du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) BUCOPA | 18
L'Établissement Public Foncier (EPF) | 20
Les Autorisations du Droit des Sols : service ADS | 20
La politique de la ville / Rénovation urbaine | 22



25

Les mobilités

Le transport à la demande (TAD) | 25
Le schéma cyclable | 26
Le développement des modes actifs de déplacement | 27
L'animation et les actions en faveur de la mobilité | 27
Le covoiturage | 28
L'intermodalité | 28



29

L'habitat et le logement

Les enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 | 29
Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives | 29
OPAH et Plateforme de rénovation énergétique | 30
Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) | 31



Retrouvez les initiatives « développement durable » de la CCPA au fil des pages



32

La prévention et la gestion des déchets

Prévention, collecte et traitement | 32



36

La transition écologique et énergétique

Les programmes stratégiques : PCAET et COT ADEME | 36
L'énergie | 36 L'environnement et la biodiversité | 39



44

Le développement économique et l'emploi

Stratégie d'accueil des entreprises | 42
Commercialisation et aménagement de nos espaces économiques | 43
Accompagner nos entreprises | 47
Quartier des affaires et des savoirs | 48
Animation et promotion économique | 49
Économie de proximité | 51
Emploi formation | 52 Agriculture | 56



58

La promotion du tourisme

Développement touristique | 58
Promotion touristique | 62 Taxe de séjour | 63



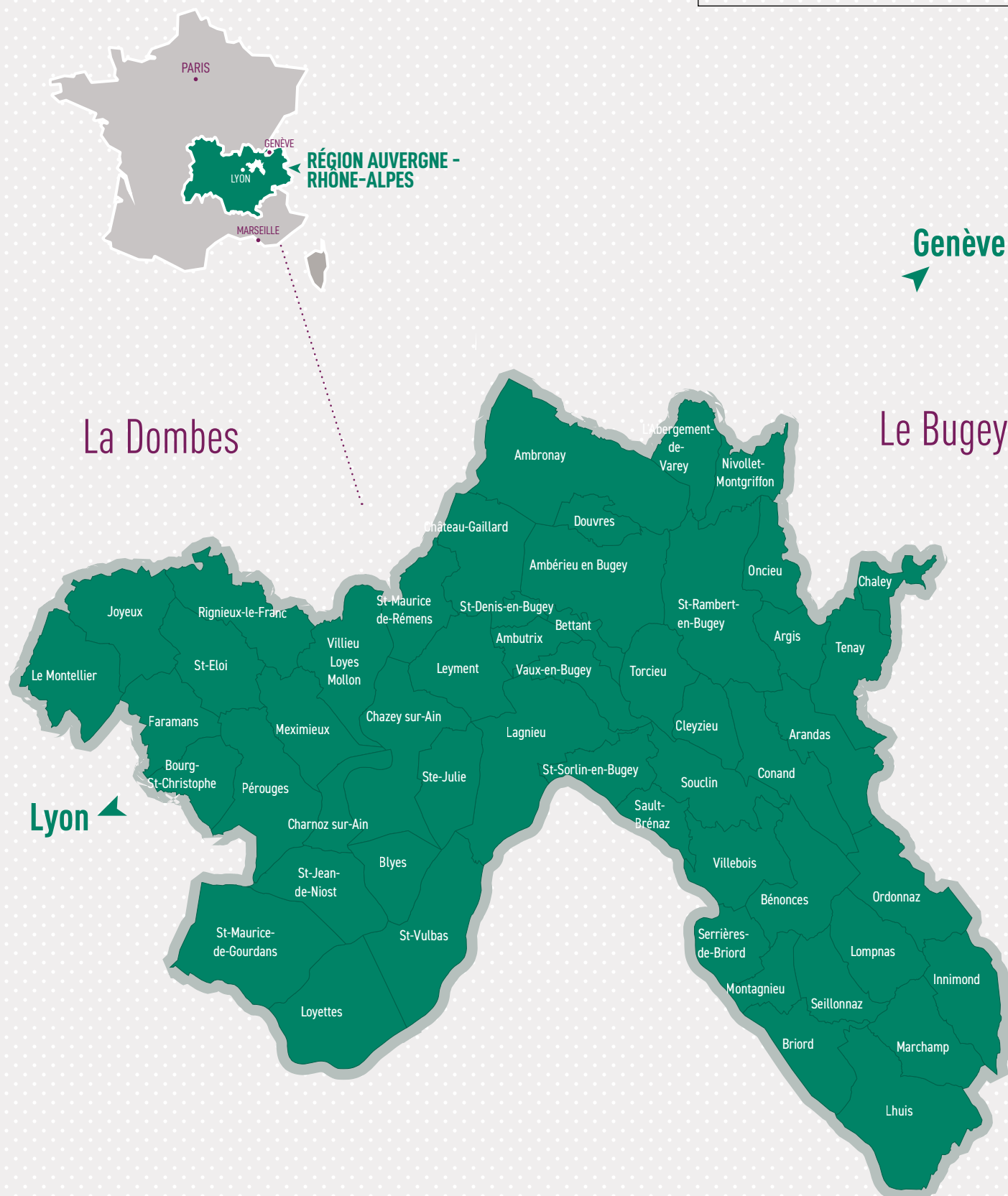
64

Les actions de proximité et la vie locale

Les seniors - le service du CLIC | 64
Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées | 65
Maison France Services | 65
La promotion du sport | 66
La jeunesse et l'insertion | 67
La culture et l'évènementiel | 67

01

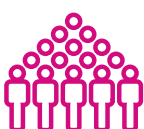
LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



Communes



712
km²


82 840
habitants


30 000
emplois


33
zones d'activités
économiques
communautaires


**Le parc industriel
de la Plaine
de l'Ain**



LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

En région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain, à l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain couvre un vaste territoire de 53 communes comptant plus de 82 000 habitants sur 712 km².

Dans un contexte rural et périurbain et d'entités naturelles variées : Plaine de l'Ain, Dombes et Bugey, le territoire offre un cadre de vie préservé au cœur des dynamiques économiques, innovantes et résidentielles.

En taille de population, à l'échelle nationale, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est la 5^{ème} plus importante communauté de communes.

LES COMPÉTENCES

Principales compétences exercées par la Communauté de communes

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Échanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey : études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

→ GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Plan Climat Air Energie territorial

→ Politique de la ville

→ Logement

- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

→ MFS (Maison France Services)

→ Actions de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la musique, de la culture, de la solidarité, de l'insertion, de la jeunesse et du numérique

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

→ Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements

→ Compétence nouvelle

Élaboration et modification du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'organise autour de trois organes :

1. Le Conseil communautaire
2. Le Bureau communautaire
3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de :

84

**Conseillers
communautaires
titulaires**

44

**Conseillers
communautaires
suppléants**

128

Élus communautaires

Les élus communautaires représentent les 53 communes de la CCPA, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2025, le conseil communautaire s'est réuni lors de six séances publiques. Il a adopté 264 délibérations.



Processus d'information et de décision au sein de la CCPA



**Commissions consultatives
permanentes**

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire

arbitre



Conseil communautaire

délibère



6

**Conseils
communautaires**
→ adoption de 264
délibérations

9

**Bureaux
communautaires**

42

**Réunions
de commissions**

130

décisions du
Président prises
dans le cadre
des délégations
de compétence
accordées
par le Conseil
communautaire

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 vice-présidents et de 11 autres membres du bureau.

→ **Président : Jean-Louis GUYADER**

→ **Vice-président(e)s :**

- 1^{er} vice-président : **Marcel JACQUIN**
- chargé des mobilités
- 2^e vice-président : **Daniel FABRE**
- chargé du développement économique et environnemental
- 3^e vice-président : **André MOINGEON**
- chargé de la collecte et du traitement des déchets
- 4^e vice-présidente : **Elisabeth LAROCHE**
- chargée des finances, du budget et des mutualisations
- 5^e vice-président : **Joël BRUNET**
- chargé de l'aménagement du territoire et de la valorisation du petit patrimoine et des relations avec le Département de l'Ain et ses services
- 6^e vice-président : **Bernard PERRET**
- chargé de l'habitat, du logement, de la politique de la ville et du suivi du service des autorisations du droit des sols
- 7^e vice-président : **Jean-Pierre GAGNE**
- chargé du sport et de la jeunesse
- 8^e vice-président : **Eric BEAUFORT**
- chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)
- 9^e vice-présidente : **Auréliette PETIT**
- chargée de la culture et des événements
- 10^e vice-président : **Daniel MARTIN**
- chargé des énergies nouvelles
- 11^e vice-président : **Patrick MILLET**
- chargé du tourisme

→ **Membres du bureau :**

- **Daniel BEGUET**
- **Sylviane BOUCHARD,**
- chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- **Josiane CANARD,**
- chargée de la participation et de la concertation
- **Dominique DALLOZ**
- **Liliane FALCON,**
- chargée des solidarités et des services à la personne
- **Gisèle LEVRAT,**
- chargée de la santé
- **Christian LIMOUSIN,**
- chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire
- **Jean-Alex PELLETIER,**
- chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement
- **Jean PEYSSON,**
- chargé de la biodiversité et des espaces naturels
- **Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE,**
- chargée de la formation
- **Françoise VEYSSET-RABILLOUD,**
- chargée du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Les 10 commissions consultatives permanentes, appelées « commissions thématiques »

Ces commissions sont chargées d'étudier en amont les sujets soumis au conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines théma-

tiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.



Mobilités

Déplacements/stationnements, voies vertes, pôle d'échange multimodal - **7 réunions**



Habitat – Logement – Politique de la ville – ADS

Habitat, logement, politique de la ville, rénovation énergétique (habitat), OPAH/PLH, opérations territoriales d'aménagement, gens du voyage - **3 réunions**



Économie - Environnement

Stratégie et développement économique, prospective, Emploi/formation, Numérique, Innovations, Environnement, plan climat et ses actions - **8 réunions**



Gestion des déchets

Collecte et traitement des déchets, déchetteries - **6 réunions**



Commerce - Agriculture

Commerce, agriculture, alimentation, politique locale du commerce - **5 réunions**



Énergies nouvelles

Énergies renouvelables, hydrogène, méthanisation, etc. - **2 réunions**



Finances - Mutualisations

Finances, budget, Fonds de concours, mutualisations - **3 réunions**



Sport, jeunesse, solidarité

Sport - CLIC - Maison France Services (MFS) - Mission Locale - **3 réunions**



Tourisme

Tourisme - Randonnées - **3 réunions**



Culture, évènementiel

4 réunions



4. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2025 marque une étape importante pour le Conseil de développement de la CC Plaine de l'Ain avec le lancement de son deuxième mandat. Ce renouvellement a permis de maintenir la dynamique engagée depuis 2021 tout en intégrant de nouveaux membres, grâce à une gouvernance consolidée, l'adoption d'un règlement intérieur et la mise en place de quatre groupes de travail thématiques.

L'activité du Conseil de développement a été particulièrement soutenue avec trois assemblées plénières, 28 réunions de groupes de travail et une rencontre consacrée au débat public sur le projet Bugey EPR2. Cette mobilisation témoigne de l'engagement des membres et de la vitalité de l'instance.

Parmi les réalisations marquantes de l'année :

- **Culture** : le groupe de travail a poursuivi le développement du site Pl'Ain de Culture en proposant des améliorations fonctionnelles, une nouvelle campagne de communication et une réflexion sur les pratiques culturelles des habitants.
- **Tourisme durable** : les travaux ont abouti à la conception d'un projet concret de circuit d'itinérance pédestre reliant plusieurs communes du territoire, avec une réflexion à terme sur les hébergements, les services aux usagers et les liens avec l'offre culturelle locale.
- **Mobilité douce et environnement** : le Conseil a lancé un diagnostic de la cyclabilité du territoire, en partenariat avec Unis-Cité et des acteurs locaux, afin de disposer d'un état des lieux objectif qui servira de base aux futurs aménagements. Le groupe a également poursuivi son implication sur les enjeux d'alimentation et de gestion des déchets.

- **Logement et économie locale** : un important travail d'analyse documentaire a permis d'identifier les principaux enjeux liés au logement, à l'emploi et aux mobilités, dans la perspective des évolutions attendues du territoire, notamment en lien avec le projet EPR2.

Le Conseil de développement s'est également inscrit dans les grands débats du territoire en participant aux échanges organisés avec le Conseil de développement des Balcons du Dauphiné autour du projet Bugey EPR2, contribuant ainsi à une réflexion collective sur les perspectives d'avenir de la Plaine de l'Ain.

Le bilan de cette année met en évidence une intégration réussie des nouveaux membres, la création de quatre groupes de travail actifs et la poursuite de projets engagés lors du premier mandat, tout en lançant de nouvelles initiatives structurantes. Ces réalisations constituent une base solide pour transformer les réflexions engagées en propositions concrètes au cours de l'année 2026.

Le site www.plaindeculture.fr initié en 2024 continue à faire vivre l'activité culturelle du territoire en diffusant les événements et ateliers proposés par les associations culturelles de la CCPA.

→ Site de l'offre culturelle du territoire : plaindeculture.fr



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain compte 106 agents en 2025, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.

Président : Jean-Louis GUYADER et le Bureau



Directeur général des services : Thierry COLIN
Directrice Générale Adjointe des Services : Virginie BRUNET BERNARD
Directrice Générale des Services Techniques : Laëtitia DECORTE

PÔLE RESSOURCES ET MUTUALISATIONS

Responsable DGAS

SERVICE RESSOURCES

- > Responsable RH : *Géraldine RAYNAL*
 - Gestionnaire carrières et paies : *Laure LEFEBVRE*
 - Assistante RH et prévention : *Séverine MOREL*
- > Responsable du service finances : *Géraldine RAYNAL*
 - Responsable comptable : *Esther LOCHON*
 - Gestionnaire comptable et financière : *Caroline MOCQUIN*
 - Gestionnaire budgétaire et comptable et instructeur de subventions : *Anaëlle GAILLARD*
 - Assistante gestion administrative et comptable : *Monique LAPOUSSIÈRE*
 - Gestionnaire administrative et juridique : *Emine KAYA*
- > Responsable des services d'information : *Loïc MICHEL*
- > Secrétariat de direction et des assemblées : *Christelle CAGNIN*
- > Chargée de communication, événements et culture : *Amandine BERTRAND*
- > Assistante administrative et d'accueil : *Céline POIREL*
- > Chargée de mission aménagement et urbanisme (alternance) : *Chiara THOMAS*

SERVICE CLIC / SENIORS

- > Coordinatrice / Responsable du service CLIC : *Cindy LARTIGUE*
 - Assistante de coordination et de service social : *Laëtitia LOUREAUX-DESBOIS*
 - Assistante administrative d'accueil et d'information social : *Sandrine TURC*

MAISON FRANCE SERVICES MFS

- > Responsable de service Maison France Services : *Anais SAURAT*
- > Conseillères France Services : *Isabelle GUERRE, Gisèle KUMCU, Laure SACCHINELLI, Marine SECCI*

SERVICE COMMUN ADS

- > Responsable du service de conseil et d'assistance en urbanisme et ADS : *Marilyne BEGOT*
 - Adjoint au responsable de service ADS : *Kellie POISSON*
 - Instructrices ADS : *Camille BAILLY, Françoise ERARD, Kathlène MICHON, Sarah PAILLART, Jennifer PUTELAT*
 - Assistante administrative et d'accueil : *Stéphanie NICOLAS*

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Responsables DGS et DGAS

- > Responsable développement territorial et dispositifs contractuels : *Virginie BRUNET BERNARD*
- > Responsable du service développement économique : *Amandine ARRIGONI*
 - Chargé de mission emploi - formation / animation économique : *Mathieu BLETTERY*
 - Chargée de mission économie ZAE/RLPI : *Alice BAILLON*
 - Assistante de gestion administrative : *Paula DOS REIS*
- > Responsable grands projets et mission EPR : *Olivier DEMOULIN*
- > Chargée de mission transition énergétique climat et écologique - Agriculture : *Claire LABARTETTE*
- > Chargée de mission développement touristique : *Véronique CLERC*
 - Animatrice culturelle et touristique : *Molly MARCHAND*
- > Coordinatrice culture et éducation artistique (CTEAC) : *Lygeri PAPAGIANNAKI*

Commande publique : service mutualisé avec la Ville d'Ambérieu-en-Bugey

> Responsable de service : *Nadia GUILLAUMIN*

PÔLE AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

Responsable DGST

SERVICE AMÉNAGEMENT

- > Service aménagement / Renouvellement urbain : *Laëtitia DECORTE*
 - Assistante administrative et juridique (alternance) : *Manon POYAULT*
 - Responsable de conception et de réalisation des aménagements et des constructions : *Laurence DE LORENZI*
 - Chargé des opérations de travaux/aménagement/VRD : *Élise RAMDRIAMIADANA*
 - Responsables programmes immobiliers : *Stéphane MORAND-MARTI*
 - Responsable habitat / logement : *Vincent LEGROS*
 - Chargée de mission mobilité : *Sandra BACCHETTA*
 - Animatrice mobilité - TAD : *Manon SEGUELA*

SERVICES TECHNIQUES

- > Responsable des services techniques, maintenance et exploitation du patrimoine bâti : *Charly BOUCHARD*
- > Responsable Accueil des Gens du voyage / pilotage des systèmes d'exploitation connectés : *Nordine DEGINNI*
 - Gardiens-régisseurs des aires des gens du voyage : *Pierre CADOT, Sophie CUZIN RAMBAUD*
- > Responsable Patrimoine bâti communautaire et abords : *Serge THEBAULT*
 - Agent d'entretien des locaux : *Evelyne PRAT*
 - Agent technique /espaces verts : *Patrick PONS*
- > Chargé de la maintenance du patrimoine bâti : *Mickaël GIRAUD-TELME*
- > Technicien espaces verts : *Anjela TARDIVEL*

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

- > Responsable du service gestion des déchets : *Cynthia DE SAINT LEGER*
 - Chargée de mission déchets : en cours de recrutement
 - Animation prévention - Guide composteur : *Marie COMBIER*
 - Animatrice déchets - Tri : *Émilie RENDU*
 - Chargée de fiscalité déchets : *Isabelle CRISTINI*
 - Chargé de gestion bâtiminaire et règlementaire : *Pascal COLIN*
 - Chargé de suivi des déchèteries et des prestataires déchets : *Teddy DELOFFRE*
 - Assistante administrative et de facturation : *Séverine DONET*
 - Agents d'accueil de déchèteries (hors marché) / Agent d'entretien du site : *Philippe LINGOT, Gilles MONNET*

106

agents répartis
entre la filière
administrative et
la filière technique



SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Les équipes de collecte

> Responsable du service gestion des déchets : *Cynthia DE SAINT LEGER*

> Chargé d'exploitation et de suivi de la collecte : *Alexandre MOURROZ*
- Agent technique polyvalent : *Olivier LAURENT*
- Agent du quai de transfert : *Pierre-Adrien CAGNIN*

- Assistante opérationnelle du service gestion des déchets : *Florence PIROD*
- Mécanicien – Automaticien : *Jean-François PUGEAT, Thibaut JAUNET*
- Agent technique polyvalent : *Benjamin GROSJEAN*

Chauffeurs

> *Hervé ABAD*
> *Maxime BAUDRY*
> *Cyrille BERNIN*
> *Franck BILLARD*
> *Olivier GARCIA*
> *Julien MOURROZ*
> *Romain MURACZEWSKI*
> *Dominique OLIVETTI*
> *Bruno VITALIS*

Chauffeurs remplaçants / Rippeurs

> *Nicolas BAUDRY*
> *Benoît CASTELLANI*
> *Nicolas GUEYDAN*
> *Christopher HUGONNET*
> *Alex HUMBERT*
> *Stéphane PECHOUX*
> *Patrick SINAN*

Rippeurs

> *Maverick DE LAS NIEVES*
> *Pierrick GARCIA*
> *Maxime GUILLET*
> *Danes HUMBERT*
> *Yves ISLER*
> *Florian LOISEL*
> *Nolan MILLET*
> *Ludovic PAGNEUX*
> *Pierre PAYET*
> *Loïc PORTE*
> *Damien SERVE*



← Centre technique de traitement
des déchets

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ Siège de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château.
Services ressources, service aménagement, service développement et service technique.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises – LAB – Living lab – Espace coworking

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Agora

5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Albarine

108, rue du Docteur Temporal - 01230 Saint-Rambert-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux.

→ Aire de grand passage

(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey.

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambroinay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ L'office du tourisme

Bureau d'information touristique à Saint-Sorlin-en-Bugey et Pérouges.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

- Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).
- Dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.
- INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances – délibérations – registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec la commande publique

Service mutualisé avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

→ La mutualisation

- Intranet : élus et secrétaires de Mairie
- Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes : via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)
- Réunion des secrétaires de mairie échanges d'information, actualité...
- Conférences à destination des maires

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

En accompagnant les élus et les services, la communication a poursuivi sa mission de mise en valeur des projets et services de la CCPA avec la réalisation ou le suivi de création de supports de communication.

L'information des dispositifs peut ainsi s'appuyer sur un riche maillage lié aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn). Des canaux qui permettent le déploiement rapide des actualités sur les divers dispositifs de la CCPA.

En 2025, le site Internet a fait peau neuve afin de proposer un outil plus adapté aux démarches en ligne (candidature, inscriptions...) mais également mieux structuré afin d'offrir une navigation plus intuitive.

De son côté, la vidéo a joué une nouvelle fois un grand rôle dans la communication de la CCPA, avec la réalisation de clips diffusés lors de séminaires, sur les réseaux sociaux et le site Internet (Artisans du territoire) ou encore auprès de personnes ciblées en lien avec un événement (retour en vidéo pour les familles sur les ateliers

de médiation culturelle en milieu scolaire).

L'utilisation des antennes radio locales, notamment celles de FC radio, joue désormais un rôle important dans la diffusion des actualités auprès des habitants. Ce mode de diffusion permet de toucher rapidement un large public pour informer sur divers dispositifs (Culture, Habitat, Déchets, Mobilité...).

Par ailleurs, suite au sondage réalisé auprès des lecteurs du journal intercommunal sur leur habitude de lecture de ce magazine, il a été confirmé que les habitants étaient attachés à ce mode d'informations et à sa diffusion en boîte aux lettres. Aussi, le Plaine Ainfo, édité deux fois par an, trouve toujours toute sa place dans la communication grand public à l'ère du numérique. Les dépliants sur les dispositifs (Touquan, Agora, livret du tri...) sont aussi des outils Print restant plébiscité par les usagers et que la CCPA continue à mettre à disposition en mairies et autres lieux de diffusion.



Une page
Facebook

6 617
abonnés



Un compte
linkedin

1 524
abonnés



Un compte
Instagram

1 175
abonnés



www.cc-plainedelain.fr



↑ En 2025, 4 spots
différents ont été
diffusés sur FC radio
tout au long de l'année.



← Magazine
d'information «Plaine
Ainfo». Impression en
36 000 exemplaires,
diffusion en porte à
porte à l'ensemble
des foyers de la
Plaine de l'Ain



← Une pré-
sence sur les
réseaux sociaux



Une Newsletter bimestrielle,
à l'attention principalement des
conseillers communautaires,
des mairies et agents de la CCPA

LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

Les trois budgets de la CCPA sont :

- Un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- Un budget annexe développement économique pour toutes les dépenses relatives à la création, à la gestion, à l'entretien et la commercialisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- Un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

FOCUS SUR LES DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à près de 76,6 millions d'€ réparties de la façon suivante :

- 15,8 millions d'€ en investissement,
- 60,8 millions d'€ en fonctionnement.

En 2025, la CCPA a reversé 23,65 millions d'€ aux 53 communes membres sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation (dotation obligatoire liée au transfert de compétences) : 13,4 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,8 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques (dotation volontaire) : 3,2 millions d'€,
- Divers remboursements aux communes notamment remboursement du coût des

transport élèves à la piscine : environ 56 000 €. Ainsi que le bonus piscine d'un montant de 194 000 €.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 10,3 millions d'€ reversés (FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - pour 8,9 millions d'€ ; FPIC - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales - pour 686 523 € ; DILICO - Dispositif de listage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales - qui sera remboursé à la CCPA sur une période de 3 ans - pour 689 606 €.)

FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à 88,8 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

- 19,7 millions d'€ en investissement,
- 69,1 millions d'€ en fonctionnement.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État augmente par rapport à 2024 (+5,72%), elle s'établit à 3 330 594 €.

Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation (2 322 837 €) en baisse depuis plusieurs années ;
- La dotation d'intercommunalité (1 007 757 €) qui augmente en conséquence.

Évolution de la fiscalité «ménage»		2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	Résidences principales				
	Résidences secondaires	395 423	395 469	486 195	428 841
	Compensation fraction TVA	7 648 334	7 857 133	7 854 827	7 875 920
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		27 807	25 752	30 764	27 938
Taxe additionnelle sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties		82 336	82 485	90 373	88 974
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		9 388 799	9 378 675	10 811 784	10 528 524
Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		465 781	560 075	520 630	545 672
TOTAL		18 008 480	18 299 589	19 794 573	19 495 869

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2025, les taux d'imposition sont restés stables.

- Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (TH) : 6,30 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 0,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,31 %

À noter que :

- Les taux de fiscalité sont parmi les plus faibles de France ;
- Le taux de TH de 6,30 % ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales ;
- Avec un taux de CFE de 20,31 %, cette taxe permet à la CCPA de faire face aux coûts d'aménagement des zones d'activités, la CCPA conserve le taux le plus bas des communautés de communes d'Auvergne Rhône-Alpes à comparer aux taux de Lyon (30,65%) ou Grenoble (36,46%) ;
- Enfin le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties reste encore cette année à 0%.

→ **Concernant la fiscalité « ménage »** : elle a subi une importante modification depuis 2021 à savoir la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais avec compensation par une fraction de TVA perçue initialement par l'État. Elle représente 19,5 millions d'€ en 2025

→ **Concernant la fiscalité « professionnelle »** : pour 2025, elle représente plus de 41,23 millions d'€ des recettes fiscales de la CCPA. Elle correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, TASCOT, IFR). Depuis 2023 les collectivités territoriales ne perçoivent plus de CVAE qui est remplacée par une fraction de la TVA. Sa disparition complète prévue en 2027 a été repoussée en 2030 pour soutenir les finances publiques.

REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

La CCPA a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets.

Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

- D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 6,8 M €/an,
- Des fonds de concours généralistes aux communes de 2 833 617 €,
- Des fonds de concours thématiques de 45 916,20 €,
- Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération de 54 036 €,
- Fonds de concours tourisme de 93 457 €
- Fonds de concours exceptionnel de 241 035 €

À travers cette politique de reversement, la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

Évolution de la fiscalité «professionnelle»	2022	2023	2024	2025
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	12 502 780	13 496 523	14 686 860	14 991 381
Compensation de l'État (sur exonérations de CFE)	7 776 624	8 467 117	8 908 475	8 908 475
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	9 296 640	0	0	0
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	0	8 848 152	8 821 486	9 220 574
Taxe sur les surfaces commerciales	846 336	969 494	1 147 269	1 083 105
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux	6 338 584	6 659 313	6 893 699	7 021 847
TOTAL	36 760 764	38 440 599	40 457 789	41 227 407

→ Travaux de rénovation de bâtiments



→ Fonds de concours généralistes aux communes

Les fonds de concours généralistes aux communes ont pour objectif d'encourager l'investissement local. Ils permettent le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local. Les communes sont libres d'utiliser les fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

En 2025, la 6^{ème} phase des fonds de concours généralistes se poursuit. Chaque phase dure 3 ans.

33% des demandes de fonds de concours concernent les bâtiments, 38% la voirie-réseaux, 13% l'eau, l'assainissement et la défense incendie, 16% pour les équipements jeunesse (écoles, aires de jeux...)

Fonds de concours généralistes - 6^e génération

Nombre de dossiers instruits	52
Montant total des travaux	8 033 327 €
Montant des fonds de concours attribué	2 394 594 €

→ Fonds de concours spécialisé petit patrimoine

Les fonds de concours petit patrimoine permettent de financer des travaux de renouvellement, de réhabilitation, de restauration de patrimoine communal. L'aide apportée par la CCPA peut aller jusqu'à 4 000 € par mandat municipal et pour un projet.

Fonds de concours petit patrimoine

Nombre de dossiers instruits	4
Montant total des travaux	9 869 €



→ Travaux de voirie

02

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA



Dans le cadre de la révision générale du SCOT, l'année 2025 a été consacrée à la définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui a pour objet de définir le projet politique du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme à horizon de 20 ans. Il fait suite à la définition du diagnostic et des enjeux du territoire réalisés en 2024. Cette élaboration s'est faite au travers de nombreuses réunions à la fois techniques et politiques avec l'ensemble des élus et des collectivités du territoire, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels.

Ce projet de PAS a été partagé avec l'ensemble des élus du territoire du BUCOPA lors d'un séminaire dédié et organisé par le Syndicat mixte BUCOPA qui s'est déroulé le 22 octobre 2025 à Chazey-sur-Ain.

Par ailleurs des réunions publiques de concertation ont été organisées les 02 et 03 décembre 2025 à Dagneux et à Ambérieu-en-Bugey afin de présenter le PAS et de recueillir l'avis du public sur celui-ci. Cette phase s'est achevée par le débat sur le PAS lors du Conseil syndical du 17 décembre 2025.

82
communes

4
communautés de
communes

148 747
habitants (2024)

1138
km²

123
habitants au km²



Le territoire du BUCOPA s'étend sur 4 communautés de communes :

- La communauté de communes de la Côtière à Montluel
- La communauté de communes de Miribel et du Plateau
- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- La communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Principales villes du territoire :

- Ambérieu-en-Bugey : 14 081 habitants
- Miribel : 9 742 habitants
- Meximieux : 7 669 habitants



Parallèlement, le Syndicat mixte BUCOPA s'est réuni au cours de trois Conseils syndicaux et cinq réunions de Bureau. Au cours de ces dernières ont été rendus par délibération :

- 11 avis sur des projets de PLU arrêtés,
- 6 avis sur des projets de PLU modifiés,
- 3 avis sur des projets de SCoT voisins.

Le nombre élevé d'avis rendu peut s'expliquer par la fin du mandat qui a vu aboutir de nombreux projets de PLU.

i L'ENSEMBLE DU CONTENU ET DES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCOT EST DISPONIBLE VIA LE LIEN : www.bucopa.fr/le-scot/tout-savoir-sur-la-revision-generale-du-scot/

→ Partenariat CAUE

Le Syndicat mixte BUCOPA est engagé depuis son approbation dans la mise en œuvre des objectifs et des orientations fixés dans le SCoT en matière de qualités architecturales et paysagères. À ce titre, le partenariat avec le CAUE se poursuit.

Ce partenariat a pour objectif le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère.

Cette convention prévoit :

Des actions de formations et de sensibilisation :

- Élaboration et organisation d'une formation sur mesure (théorique et pratique) sur le thème de la densification des enveloppes urbaines avec visite de terrain
- Élaboration de nouvelles fiches de recommandations sur les thèmes suivants : Intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti, gestion de la densification des enveloppes urbaines, qualité des lisières urbaines.

La poursuite des actions de conseils :

- Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment ;
- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...);
- En accompagnant les services ADS pour analyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.

i POUR ALLER PLUS LOIN : www.bucopa.fr/le-scot-en-pratique/les-cahiers-de-recommandations/

2. L'Établissement Public Foncier (EPF)

Durant cette année, l'EPF a procédé à une démolition (Saint-Rambert-en-Bugey) et des travaux préparatoires pour une autre démolition (Tenay), dix acquisitions sur le territoire de la CCPA (Loyettes, Saint-Maurice-de-Gourdans, Blyes, Chazey-sur-Ain, Lagnieu, Bettant, Torcieu, Saint-Sorlin-en-Bugey, Tenay, Leyment) et à six reventes (Saint-Sorlin-en-Bugey, Lagnieu, Villieu-Loyes-Mollon, Ambérieu-en-Bugey, Rignieux-Le-Franc, Ambronay).

3. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Depuis 2014, le service ADS (Autorisation Droits des Sols) assure l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes de la CCPA dotées d'un document d'urbanisme soit 43 communes.

En 2025, le service ADS a instruit 1 134 autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Déclarations Préalables taxables, Certificat d'Urbanisme opérationnels).

En parallèle, le service apporte son assistance juridique aux élus en cas de recours ou pour toute question relative au droit de l'urbanisme. L'année 2025 a été marquée par un travail de refonte et de consolidation de la convention d'adhésion au service ADS, afin de sécuriser le cadre juridique de l'instruction. La nouvelle convention permet aussi de clarifier les rôles et les engagements respectifs du service et des communes adhérentes.

Par ailleurs, le travail d'information et de formation auprès des communes s'est poursuivi à travers l'organisation de journées d'échange sur les pratiques d'instruction. Deux demi-journées consacrées aux constructions atypiques / insolites ont été proposées, ayant rassemblé 36 participants. Ces temps d'échange ont permis de favoriser le partage d'expériences, de renforcer la montée en compétences des acteurs locaux et de contribuer à l'accompagnement de projets complexes ou innovants.

L'année 2026 sera consacrée à l'installation du nouveau mandat, avec une attention particulière portée à l'accompagnement des nouveaux élus, notamment par des actions d'information, de formation et de coordination entre le service et les communes membres.



1134

dossiers
instruits

43

communes
accompagnées



**Assistance
juridique**

pour les élus sur leurs
questions d'urbanisme et
le suivi des recours



**Accueil du public
sur rendez-vous**

directement en mairie
avec les élus
et les pétitionnaires.



Instruction

des permis de construire, des permis
d'aménager, des déclarations préalables
génératrices de taxes, des permis de démolir,
des certificats d'urbanisme opérationnels



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises
46 rue Noblemaire - 01 500 Ambérieu
Service ouvert uniquement aux élus
et au personnel municipal sur RDV



**Service
gratuit**

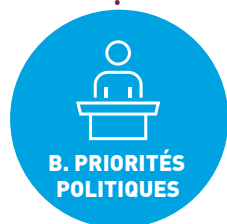
→ Élaboration du nouveau contrat de ville



ORIENTATIONS
CDV



A. BESOIN DES
HABITANTS



B. PRIORITÉS
POLITIQUES



C. ANALYSE DES
PARTENAIRES
DE TERRAIN



D. DIAGNOSTICS
CHIFFRÉS

4. La politique de la ville / Rénovation urbaine



→ Contrat de Ville 2024-2030 : Plus de cohésion, moins d'inégalités

La Politique de la Ville est une politique de cohésion visant à réduire les inégalités. Elle vient mobiliser, renforcer et compléter les politiques publiques et actions déjà existantes. Entré au sein du dispositif Politique de la Ville pour la première fois en 2014, le quartier prioritaire d'Ambérieu-en-Bugey, nommé « Les Courbes de l'Albarine », fait toujours partie des 1 362 quartiers prioritaires retenus pour la période 2024-2030.

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 est un document unique qui permet de détailler une stratégie ambitieuse en actions concrètes à destination des habitants. Pour la période 2024-2030, les partenaires se sont donnés 9 enjeux et 52 objectifs. En 2025, 80 % des objectifs sont positifs. La démarche partenariale permet d'offrir des résultats concrets pour les habitants.

Quelques exemples d'actions :

→ Réunions publiques « diagnostic en marchant » : améliorer le quotidien des habitants

En avril 2025, les élus et les bailleurs sociaux étaient présents à une rencontre avec les habitants. Grâce à quatre diagnostics de terrain réalisés par les habitants eux-mêmes, ils ont pu présenter les besoins et problématiques concrètes en termes d'aménagement et de sécurité. Plus de 85 % des points évoqués ont d'ores-et-déjà été résolus, preuve que le dialogue permet d'avancer ensemble.

→ Chantiers éducatifs d'insertion : un nouveau départ est possible

Depuis 11 ans, la Politique de la Ville soutient des chantiers éducatifs d'insertion avec la Mission locale Jeunes et la Sauvegarde de l'Enfance. Ces actions citoyennes permettent à des jeunes de 16 à 25 ans de reprendre une dynamique d'insertion professionnelle en étant actif et utile. En 2025, 53 jeunes ont pu mener des actions positives.

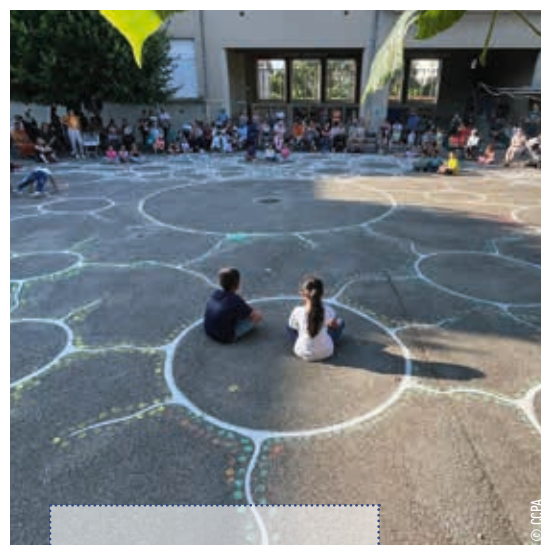
Permettre à 7 jeunes de prendre un nouveau départ tout en rendant service aux aînés, c'est possible !

↓ Chantiers éducatifs d'insertion



Le chantier le plus marquant a permis de repeindre la salle de restauration et de vie commune de l'EPHAD Fontelune à Ambérieu-en-Bugey. Au-delà du coup de pinceau, ce chantier éducatif a été une véritable rencontre entre les générations : moments d'échanges, anecdotes, découverte des métiers de l'accompagnement des seniors. Une belle illustration d'une solidarité active, de jeunes investis et dynamiques avec des seniors bienveillants et dans la transmission.

D'autres jeunes ont également réalisé du ramassage de déchets, de l'entretien des espaces verts et d'autres travaux de peinture de locaux associatifs.



↑ Éducation : la culture comme support d'apprentissage

→ La rénovation urbaine – Convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine

Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu-en-Bugey ou sur le territoire de la Communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années.

La convention ANRU signée le 15/06/2020 a déjà permis la mise en œuvre de plusieurs projets de réaménagement urbain (Pôle d'Échanges Multimodal) mais également résidentialisation, réhabilitation et démolition de logements sociaux.

Les actions en 2025 :

• DYNACITÉ :

- Résidence du dépôt : inauguration de la résidence de la rue du Dépôt suite aux travaux de réhabilitation (performance thermique, création d'aires de jeux, d'un local vélo, la plantation de nombreuses espaces verts et la sécurisation de la résidence).
- Rue Jean de Paris et Girod de l'Ain : lancement du projet de réhabilitation thermique.

• Ville d'Ambérieu-en-Bugey

La Ville d'Ambérieu porte un ambitieux projet sur la Place Séward qui comprend la requalification de l'espace public mais également la construction d'un ensemble immobilier permettant le renouvellement du centre social, la création d'une micro crèche ainsi que la création d'une mairie annexe. L'année 2025 a permis de définir le projet et de débiter les travaux de démolition.

→ Projet d'aménagement de la place Pierre Séward



→ Inauguration aménagements Rue du dépôt



LES MOBILITÉS



1. Le transport à la demande "TOUQUAN"

→ Le transport à la demande : un service en plein essor au service des habitants

En 2025, le service de transport à la demande a confirmé son ancrage comme une solution de mobilité essentielle pour les habitants de la CCPA. Avec 10 000 demandes enregistrées sur l'année, ce sont 888 usagers distincts qui ont bénéficié de ce service et ont réalisé près de 9 000 voyages. Ce succès témoigne de l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins de mobilité du territoire.

Le service a également permis d'assurer l'inclusion de tous les publics, avec 25 trajets de personnes à mobilité réduite (PMR) enregistrés dans des conditions adaptées. Au total, 92 844 kilomètres ont été parcourus, représentant 2 481 heures de transport dédiées à la desserte des habitants.

Depuis le 1^{er} octobre 2025, le réseau s'est étoffé pour compter 235 arrêts, dont 27 accessibles depuis l'ensemble du territoire, renforçant ainsi la couverture et la proximité du service.

Pour faciliter l'accès au service, les conditions tarifaires ont évolué : le tarif unique par trajet est désormais fixé à 2,20 €, et une carte de 10 trajets est proposée à 16,50 €, offrant une réduction significative pour les usagers réguliers. Enfin, le paiement par carte bancaire est désormais possible, simplifiant les modalités d'accès et de réservation.

Ces évolutions, combinées à une fréquentation en hausse, confirment la pertinence et l'efficacité du transport à la demande comme levier de mobilité durable et inclusive pour notre collectivité.

→ Perspectives 2026

- Possibilité de déployer également le dernier véhicule sur la plage horaire de 17h00 à 18h00.
- Poursuivre le maillage des arrêts en fonction des demandes qui pourraient être faites par les usagers, élus, transporteur.

touquan
Nouveautés

A partir du 1er octobre 2025

1. 2,20€ par trajet
2. Carte 10 trajets à 16,50€
3. Possibilité de payer par CB
4. Profitez de nouveaux arrêts proposés !

Plus d'infos sur www.bus-touquan.fr
du lundi au vendredi de 9h à 18h
04 8000 7000
Réservation la veille avant 12h

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Plaine de l'Ain



Près de
9 000
voyages réalisés



235
arrêts desservis



2. Le schéma cyclable

– Vers un territoire plus cyclable et connecté

En 2025, la collectivité a poursuivi la mise en œuvre ambitieuse de son schéma cyclable, dont l'objectif global est de créer un maillage cohérent, sécurisé et accessible du territoire. Ce réseau vise à encourager et faciliter la pratique du vélo, tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs, en répondant à des enjeux majeurs :

- Relier les centralités pour fluidifier les trajets entre les centralités et les communes ;
- Assurer la continuité des itinéraires cyclables pour une expérience utilisateur optimale ;
- Développer le « vélotaf » en offrant des alternatives durables aux déplacements motorisés ;
- Favoriser l'intermodalité avec les transports en commun et les autres modes doux ;
- Soutenir le tourisme à vélo, un levier économique et écologique pour le territoire ;
- Améliorer le confort et la sécurité des usagers, condition essentielle à l'adoption du vélo.

Cette année, la collectivité a maintenu un engagement fort pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures existantes, avec une attention particulière portée sur :

- L'entretien des espaces verts bordant les pistes ;
- La sécurité des usagers (prévention des chutes d'arbres, gestion des racines sous l'enrobé) ;
- La propreté des voies (ramassage des déchets, lutte contre les incivilités) ;
- La résolution des conflits d'usage entre piétons et cyclistes ;
- L'adaptation des équipements (remplacement de barrières, gabions, etc.) suite à des accidents ou des dégradations.

Le territoire compte actuellement plusieurs itinéraires structurants :

- Les pistes reliant Ambérieu-en-Bugey à Douvres, Ambronay, Château-Gaillard, Bettant, Torcieu, Montferrand
- La ViaRhôna, axe emblématique pour le tourisme à vélo ;
- Les pistes Saint-Sorlin – Sault-Brénaz, Villieu-Loyes-Mollon – Meximieux et Loyettes – Centrale du Bugey.

– Conseil de développement (CODEV)

Le groupe de travail Mobilité douce et environnement du CODEV a souhaité travailler sur la mobilité douce. Pour cela une convention a été passée avec l'organisme Unis-cité afin que quatre jeunes en service civique puissent réaliser un diagnostic de la cyclabilité du territoire de novembre 2025 à juin 2026. Ces jeunes sont encadrés par Renaud Colin référent du CODEV et l'association mobilités douce d'Ambérieu. Des vélos à assistance électrique sont loués auprès de l'entreprise Di Lullo, par la CCPA.

– Soutien aux communes

La CCPA a également participé financièrement, via le fonds de concours, à la création de nouvelles pistes cyclables dans les communes de Lagnieu et Saint-Denis-en-Bugey.

– Études en cours

- Pour renforcer la cohérence du réseau, des études de traçage et d'acquisition foncière ont été engagées en 2025 sur les projets suivants :
- Piste Meximieux – Charnoz-sur-Ain ;
- Piste Charnoz-sur-Ain – Saint-Jean-de-Niost – Blyes ;
- Piste Ambérieu-en-Bugey – Lagnieu ;
- Piste Bourg-Saint-Christophe – Pérouges ;
- Piste Saint-Vulbas – Marcilleux ;
- Piste Lagnieu – Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)
- Piste Meximieux – Chazey-sur-Ain.

– Perspectives 2026

En 2026, la collectivité entend poursuivre et amplifier ses efforts avec :

- Le lancement ou la finalisation des études pour les liaisons Bourg-Saint-Christophe – Pérouges, Charnoz-sur-Ain – PIPA, Ambérieu-en-Bugey – Lagnieu, Lagnieu – PIPA, et Marcilleux – PIPA ;
- La création d'une boucle locale touristique reliant, dans un premier temps, la gare de Meximieux au Château de Chazey ;
- La participation à la réfection du Pont de Chazey, en collaboration avec le département, pour y intégrer des aménagements dédiés aux modes actifs.
- La poursuite de l'étude souhaitée par le CODEV et l'accueil d'un stagiaire de niveau Master 2 pour analyser les données recueillies et proposer une stratégie pour la cyclabilité du territoire.

3. Le développement des modes actifs de déplacement

→ L'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques

La CCPA accorde une subvention à l'acquisition d'un VAE sous conditions. L'aide est réservée aux habitants du territoire usagers du TER, travaillant à moins de 15 km de leur domicile ou retraités. Une aide à l'achat de vélo spécifique est également accordée pour les personnes majeures habitant le territoire. Une subvention peut aussi être demandée par les habitants du territoire pour l'achat d'une trottinette électrique à condition d'être usager du TER, de travailler à moins de 5 km de son domicile ou d'utiliser régulièrement le service Covoit'ici.

Depuis 2025, la CCPA soutient financièrement les habitants du territoire qui souhaitent transformer leur vélo musculaire en vélo électrique.

→ Ateliers de co-réparation de vélo

La CCPA soutient la mise en place d'ateliers de co-réparation de vélo à la Rénoverie, où l'utilisateur apprend à réparer son vélo.

4. L'animation et les actions en faveur de la mobilité

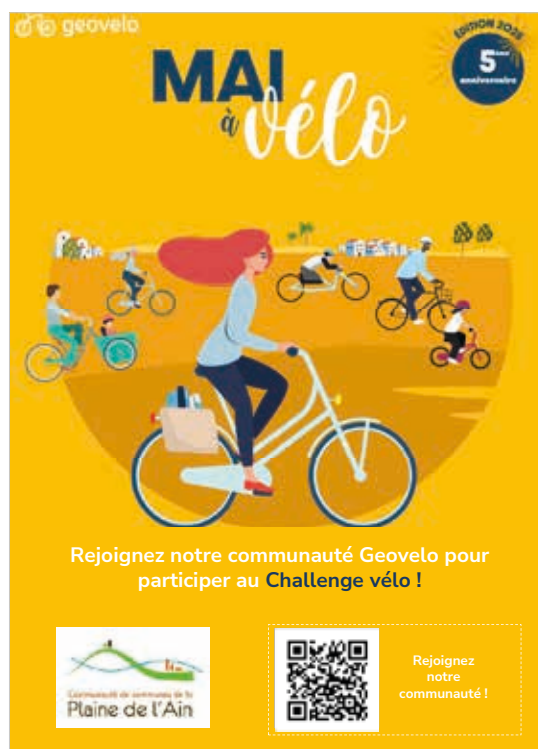
→ Animations mobilité tout au long de l'année

Temps forts 2025 :

- Informations auprès des entreprises et des administrations notamment les résidences de personnes âgées
- Sensibilisation des jeunes de la Mission Locale d'Ambérieu-en-Bugey
- Rencontre de professionnels relais : personnels de Mairie, accompagnants à l'emploi, professionnels travaillant sur la mobilité dans l'Ain ou dans la Région.
- Participation aux « Mardis de l'emploi » et au « Forum de l'emploi et de l'alternance »
- Participation au Challenge mobilité et présence sur trois entreprises du territoire afin de mobiliser les salariés
- Présence au salon des aidants de Meximieux
- Tenue de stands pour le grand public sur la friche Cordier et les marchés de Meximieux, Lagnieu, Ambérieu-en-Bugey.

→ Mai à vélo

La CCPA s'est inscrite au Challenge d'activité « Mai à vélo » afin de faire parcourir sur son territoire le plus de kilomètres à vélos et trottinettes. La communauté a totalisé 1489 cyclistes et pédalé 38 947 km. Une récompense a été remise aux trois meilleurs coureurs.



Participation de la CCPA à l'acquisition de

83

vélos électriques

et

1

trottinette électrique



18 560 €

Montant global des aides



↑ Tenue d'un stand d'information sur le marché de Meximieux

5. Le covoiturage : une offre élargie pour une mobilité partagée et durable

– 2025 : une année charnière pour le covoiturage sur la CCPA

L'année 2025 a marqué un tournant décisif dans l'offre de covoiturage proposée par la collectivité. Afin de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants, la plateforme « En covoit' Plaine de l'Ain » avec Karos est venue compléter les services « Covoit'ici » et « Mov'ici » déjà en place sur le territoire. Désormais, tous les habitants du territoire bénéficient d'une solution de covoiturage adaptée à leurs déplacements.

Pour les salariés du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et de la Centrale Nucléaire EDF, l'application « Covoit'ici » reste la référence. En revanche, pour tous les autres trajets, la plateforme « En covoit' Plaine de l'Ain » est désormais accessible. Son fonctionnement est simple : l'utilisateur indique son lieu de départ, son lieu d'arrivée, ses horaires et précise s'il est conducteur ou passager. La plateforme met ensuite en relation les personnes effectuant des trajets similaires, favorisant ainsi les rencontres et des économies pour tous.



– Des conditions tarifaires incitatives

Pour encourager l'usage du covoiturage, la CCPA a mis en place un système tarifaire attractif et uniforme pour les services « Covoit'ici » et « En covoit' Plaine de l'Ain » : le passager paie 0,50 € par trajet. Le conducteur perçoit 2 € par passager transporté. La différence est prise en charge par la CCPA, afin de soutenir activement cette mobilité partagée et écologique.

Cette double offre, combinée à des tarifs avantageux, renforce l'engagement de la collectivité en faveur d'une mobilité durable, solidaire et accessible à tous.

6. L'intermodalité

– Aménagements des parkings

Pour rappel, la CCPA a aménagé plusieurs parkings sur son territoire :

- Parking de covoiturage de la gare d'Ambérieu-en-Bugey (60 places)
- Parking de covoiturage près de l'autoroute A42, sortie Meximieux-Pérouges (141 places)
- Parking de covoiturage près de l'autoroute sortie Château-Gaillard (65 places) et deux bornes électriques
- Parking de covoiturage près du Rond-Point de Lagnieu (sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, en lien avec le point de vente collectif) (23 places).
- Parking de la gare de Meximieux

– Perspectives 2026

Installation d'ombrières sur le parking de la gare de Meximieux et sur le parking de covoiturage de Meximieux-Pérouges (sortie A42). Les travaux pour l'installation des ombrières devraient commencer en 2026. La CCPA installera de nouvelles bornes de recharge électrique.

Poursuite des études pour l'aménagement d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à Meximieux.

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

1. Les enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

Le domaine du logement est primordial dans le développement d'un territoire. Ainsi la politique mise en place par la CCPA autour de cette thématique doit permettre de proposer une offre nouvelle correspondant aux attentes des habitants du territoire mais aussi de redonner une seconde vie au bâti ancien et améliorer la qualité de vie dans nos communes.

2025 est marqué par le bilan de ce PLH et les premières réflexions sur le prochain, avec la réalisation notamment d'un diagnostic foncier qui est maintenant obligatoire dans ce document d'orientation.

Il devra toujours permettre pour les années à venir :

- d'organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- d'organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- d'assurer la valorisation du parc de logement existant.



2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives



→ Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

• **Pour les bailleurs sociaux :**

Aide complémentaire aux aides à la pierre :

- PLAI : Communes SRU : 5 000€ / logement
Autres communes : 4 000€ / logement
- PLUS : Communes SRU : 3 000€ / logement
Autres communes : 2 000€ / logement
- TYPE PSLA: Communes SRU : 3 000€ / logement
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1 000€/logement - T2(hors NPNRU): 1500€/logement.

En 2025, trois dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 59 000 €.

- **Pour les propriétaires bailleurs :** un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.

- **Pour les propriétaires occupants :** les aides vont jusqu'à 2 500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2 000 € pour les très modestes et 1 500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

– **ADIL**

La CCPA soutient l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. En 2025, l'ADIL a assuré 1421 conseils pour la CCPA dont :

- **Rapport locatif :** 1000 dont 173 mal-logement et 99 impayés de loyers /expulsion
- **Accession :** 121
- **Urbanisme et trouble de voisinage :** 113
- **Copropriété :** 55
- **Rénovation de l'habitat :** 132

– **Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental. Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction des zones géographiques. La CCPA a soutenu, à hauteur de 23 947 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat en cours en 2025 :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a poursuivi sa route pour cette année malgré plusieurs changements de règles pour l'éligibilité des dossiers ainsi que le montant des subventions de la part de l'Anah.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Son objectif est de simplifier le recours aux aides et d'accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.

Ces dispositifs ciblent les habitants et/ou les propriétaires de logements du territoire désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence en vue d'y habiter ou de le mettre en location.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi aux bailleurs, ou de propriétaires

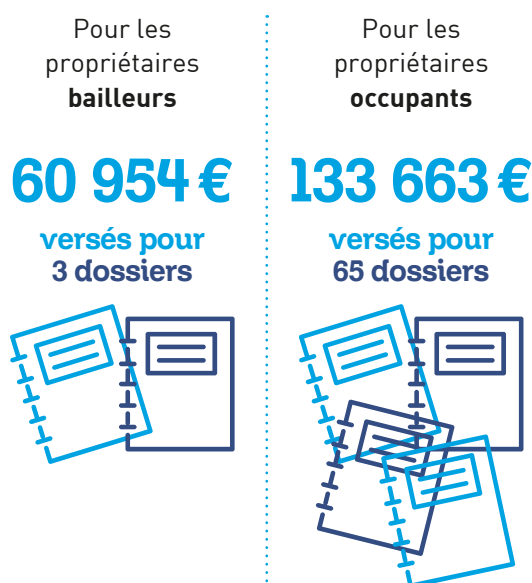


de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65 % du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Dans le cadre de l'OPAH se sont 95 dossiers qui ont été déposés auprès de l'Anah (56 Autonomie et 39 Energie).

Pour 2025, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :



Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleur doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc...).

Avec ces dispositifs, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

4. Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

L'année 2025 marque le lancement opérationnel de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur le territoire de la CCPA.

Conformément aux orientations définies par les élus, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a engagé une démarche visant à :

- Harmoniser la réglementation en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes sur l'ensemble des 53 communes
- Préserver la qualité paysagère et le cadre de vie
- Lutter contre la pollution visuelle
- Concilier attractivité économique et exigences environnementales

La délibération de prescription du RLPi a été votée au Conseil communautaire du 2 octobre 2025, actant officiellement le lancement de la procédure et les modalités de concertation.

Un marché public a été lancé au second semestre 2025 afin de recruter un bureau d'études spécialisé pour accompagner la collectivité dans l'élaboration du RLPi.

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



1. Prévention, collecte et traitement

– Le service de gestion des déchets : 45 hommes et femmes qui œuvrent au quotidien

L'ensemble du service est regroupé au sein du centre technique des déchets ménagers localisé à Sainte-Julie. Les agents assurent les missions liées aux compétences de la CCPA en termes de déchets, c'est-à-dire : la collecte, le traitement et la prévention des déchets. Ces missions sont soit réalisées en régie, par les agents de la collectivité, soit déléguées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics, par exemple. Dans ce cas, les agents de la CCPA ont un rôle de coordination et de contrôle.

Les missions déléguées :

- Fourniture de : bacs roulants [entreprise SULO], conteneurs enterrés et semi-enterrés [entreprise SULO], sacs jaunes [entreprise BARBIER].
- Maintenance des bacs roulants et des conteneurs enterrés [entreprise SULO].
- Gestion de la base de données de la Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères [entreprise SULO].
- Gestion des déchèteries haut de quai [entreprise TRIALP] et bas de quai [entreprise MARCELPOIL].
- Gestion du contrôle d'accès en déchèteries [entreprise MICASYS].
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés [entreprise MINERIS SAS].
- Collecte des emballages en verre déposés dans les conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés [entreprise MINERIS SAS].
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur le secteur sud de la CCPA (Rhône Chartreuse de Portes) [entreprise BRIO'R'DURES jusqu'au 31 juillet 2025 puis repris en régie].
- Équipements embarqués des camions de collecte (guidage GPS, suivi de collecte, levée des bacs) [entreprise BAMS DIGITAL].
- Réponses de premier niveau aux standards téléphoniques déchets et déchèteries [entreprise Le Sourire en permanence].

Les missions réalisées en régie :

- Collecte des ordures ménagères (bacs) et emballages légers & papiers (bacs ou sacs) sur tout le périmètre de la CCPA à partir du 4 août 2025.
- Maintenance préventive et curative de la flotte de véhicules (poids lourds et véhicules légers) de la CCPA.
- Gestion des inscriptions aux déchèteries et de la facturation liée.
- Réponses de deuxième niveau aux sollicitations des habitants et des mairies.
- Élaboration de l'offre d'animations sur le tri et la prévention (écoles, entreprises, marchés) et réalisation d'animations
- Optimisation du service de gestion des déchets et planification stratégique pour répondre à la réglementation.
- Gestion de la TIEOM, en lien avec les services fiscaux.
- Mise en œuvre et suivi des contrats de redevance spéciale pour certains professionnels.
- Élaboration et suivi des marchés publics, contrats.
- Suivi règlementaire et bâtiminaire du patrimoine du service (déchèteries, ancienne installation de stockage des déchets non dangereux, quai de transfert, dépôt, centre technique...).
- Contrôle des activités déléguées.
- Consolidation des tonnages.
- Suivi des contrats, subventions avec les partenaires et institutions (éco-organismes, ADEME, Région, etc.).

Le service en chiffres

- Collecte (32 agents) : Un chargé d'exploitation et de suivi de la collecte, deux mécaniciens et 29 agents de terrain.
- Transfert / Centre technique (Quatre agents) : Un agent de quai de transfert, un agent d'entretien du site et du quai, une assistante opérationnelle (gestion du personnel et assistance technique), un agent polyvalent à temps partiel sur la thématique déchets.
- Déchèteries (deux agents) : un agent d'accueil et une assistante administrative et de facturation.
- Supports métiers (7 agents) : Un chargé de suivi des déchèteries et des prestataires déchets, une chargée de fiscalité déchets, une animatrice prévention déchets, une animatrice tri des déchets, une chargée de missions déchets, un chargé de suivi bâtiminaire et réglementaire, un responsable du service de gestion des déchets.

→ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Adopté le 13 mai 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe 21 fiches actions qui visent la réduction de 100 kg des déchets générés par chaque habitant du territoire d'ici 2030. Les thématiques abordées sont :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le tri et la valorisation des bioressources.
- La consommation responsable.
- L'augmentation de la durée de vie des objets.

Démarrées en septembre 2024, les actions de sensibilisation ont continué :

- 14 demi-journées et cinq journées de sensibilisation en déchèteries réalisées par les animatrices déchets.
- 12 ateliers grand public animés par les animatrices du service déchets
- 37 ateliers grand public animés par les structures associatives du territoire.
- 3 thématiques abordées dans le cadre d'articles partagés via les canaux de communication de la CCPA.

Le soutien au compostage s'est quant à lui poursuivi avec 139 dispositifs individuels soutenus.

La thématique « augmentation de la durée de vie » a été développée avec la création d'une zone dédiée au réemploi à la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey. Cette zone devrait ouvrir ses portes courant 2026. Par ailleurs, une seconde zone devrait voir le jour sur la déchèterie de Lagnieu.



Perspectives 2026

- Poursuite de la promotion du compostage individuel et partagé.
- Renforcement du programme de communication et d'ateliers.
- Étude pour la mise en place d'un service de broyage des végétaux à destination des usagers.
- Création d'une deuxième zone de réemploi en déchèterie.

– Le déploiement des bacs jaunes individuels

Initiée en 2023 avec quatre communes tests, la distribution des bacs de tri individuels a continué en 2024 avec 20 communes et 7 833 bacs déployés. En 2025, ce sont 20 autres communes qui se sont vues dotées en bacs jaunes individuels, soit 10 243 bacs supplémentaires. La dernière phase de déploiement aura lieu début 2026.

Deux tailles de bac sont livrées en fonction du volume du bac actuellement en place pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les bacs 240 L sont attribués aux habitants qui disposent d'un bac entre 140L et 180 L. Au-delà de 180L, les habitants reçoivent un bac de 360L. Les changements de volume ne peuvent pas être pris en compte pendant la durée du chantier. Aussi un délai de deux mois est nécessaire après la réception du bac pour formuler une demande d'ajustement.

– La collecte : les événements et les chiffres

À partir du 4 août 2025, ce sont les agents de la CCPA qui ont repris la collecte en régie des bacs (ordures ménagères résiduelles et tri) sur le secteur sud-est (commune de Briord et alentours). Cela a entraîné une refonte des circuits de collecte avec des changements de jours et d'heures de ramassage (conformément au règlement de collecte de la CCPA, la collecte se déroule entre 5h et 12h, du lundi au vendredi). Selon les jours, une équipe de deux à trois agents est affectée à ce secteur et un dépôt secondaire a été installé à Briord.

Le 10 décembre 2025, le service de collecte a réceptionné trois nouveaux camions de collecte des ordures ménagères, au titre du renouvellement annuel (un camion pour 2024 et un pour 2025) et de la reprise du secteur sud en régie (un camion).

	Tonnes	Kg par habitant
Ordures ménagères résiduelles	13 173	156,8
Emballages légers et papiers	4 677	55,8
Emballages en verre	2 944	35,1
Déchèteries	21 484	256,2
TOTAL ANNUEL*	42 256	503,9

*Données en cours de consolidation





LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



**Mobilité
durable**



**Rénovation
et efficacité
énergétique**



Énergie locale
(énergies
renouvelables)



**Économie
circulaire**
(production et
consommation
responsable)



**Adaptation
au changement
climatique**
et préservation de
l'environnement

1. Les programmes stratégiques : PCAET et COT ADEME

→ Les Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification de transition énergétique et écologique obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Stratégique et opérationnel, il vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Approuvé en octobre 2020, le PCAET doit entrer en phase de révision aux termes de 6 ans d'exercice, soit, pour la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en 2026. En 2025, la CCPA a ainsi à la fois poursuivi la mise en œuvre des actions de son PCAET (19 actions prioritaires et 86 mesures opérationnelles) mais également anticipé et préparé le lancement de sa révision.

i RETROUVEZ LA SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION MI-PARCOURS DU PCAET SUR NOTRE SITE

https://cc-plainedelain.fr/wp-content/uploads/2025/07/PCAET_-Evaluation-mi-parcours_2023.pdf

→ Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME

La CCPA a également poursuivi la mise en œuvre des actions et le suivi du programme de Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) lié au « Contrat d'Objectif Territorial » signé en 2021 avec l'ADEME.

Dans ce cadre, la CCPA a notamment lancé la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de son territoire en fin d'année. Ces diagnostics visant à connaître la vulnérabilité des territoires aux impacts du changement climatique, constituent le socle de connaissance permettant l'établissement d'une stratégie d'adaptation.

Afin de mutualiser les moyens et les différentes

mobilisations, ce diagnostic a été intégré dans la démarche plus globale de réalisation du « Plan Intercommunal de Sauvegarde » de la CCPA, outil de prévention des risques et de gestion des situations de crise dont la mise en œuvre est obligatoire d'ici novembre 2026.

L'ensemble de ces éléments seront versés au processus de révision du PCAET et constitueront autant de données et d'informations permettant de disposer d'une vision actualisée des enjeux du territoire et de la mise en œuvre des actions par la CCPA. Ils seront le socle des réflexions et échanges qui se tiendront dans le cadre de la révision afin que les orientations du futur PCAET soient en adéquation avec les évolutions et enjeux locaux, mais également régionaux et nationaux.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.ademe.fr/les-territoires-en-transition/

2. L'énergie

→ La production d'énergie renouvelable sur le territoire

La consommation d'énergie du territoire (2280GWh en 2024) connaît depuis 2018 une baisse tendancielle (-18%) due essentiellement à l'industrie, à la gestion des déchets et au secteur résidentiel dans leurs usages gaz et électriques. La consommation des produits pétroliers reste en revanche globalement stable pour s'établir à 931 GWh soit près de 41% de la consommation territoriale.

Dans le même temps, la production d'énergie renouvelable (EnR) dans la Plaine de l'Ain s'est accrue en 2024 (dernière année estimée sur le portail Terrystory) pour atteindre 243GWh soit un taux de couverture de 11,6% des besoins énergétiques. Depuis 2021, la progression de cette production est significative (+55GWh soit +29%) et essentiellement portée par le développement des pompes à chaleur et du solaire photovoltaïque.

Lors du débat sur la loi d'accélération de la production des EnR de mars 2023, la CCPA s'est réorientée vers les marges de manœuvre locales pour arriver à nos objectifs de décarbonation et de souveraineté énergétique en parallèle et dans l'attente de l'arrivée de l'EPR2 à Loyettes. En effet, les leviers mobilisables à court terme portent essentiellement sur le solaire thermique et photovoltaïque (objectif de 264GWh/an en 2030 sur un potentiel raisonnable de 1,2TWh/an sur les toitures et les parkings) ainsi que sur les pompes à chaleur et la géothermie (objectifs de 112GWh).

En 2025, la Rénoverie d'Ambérieu a été solarisée avec une installation de 110kWc comprenant revente et autoconsommation. La couverture en ombrières photovoltaïques des parcs de stationnement de Pérouges (covoiturage) et Meximieux gare, de 500kWc chacun, est maintenant rentrée dans une phase opérationnelle et devrait être effective courant 2026.

Un nouveau dispositif communautaire a vu le jour en 2025 pour financer les traqueurs photovoltaïques sur la station d'épuration (STEP) de nos communes. La plupart des ces stations nécessitent traitements et pompages qui consomment significativement et de manière linéaire toute l'année. Les traqueurs solaires permettent de réduire la facture électrique sur des plages horaires plus longues sans prendre

trop de place au sein de ces équipements. Les communes de Blyes et Lagnieu ont bénéficié de cette aide en 2025. D'autres projets sont à l'étude.

La CCPA a par ailleurs accompagné ses communes dans leurs réflexions autour de projets d'autoconsommation collective sur leur patrimoine ou avec leurs habitants. Cleyzieu avait été précurseur avec une capacité de production de 36kWc sur le toit d'une ancienne fruitière et 27 foyers bénéficiaires. Depuis, quatre autres projets sont en cours de réalisation sur le territoire et autant sont en cours d'incubation. Ces projets sont accompagnés par la centrale villageoise Pl'Ain d'Énergies dans laquelle la CCPA est partie prenante et a renforcé son soutien début 2025. Pl'Ain d'Énergies anime par ailleurs des réunions publiques dans nos communes pour présenter le cadastre solaire, expliquer les technologies et répondre aux interrogations des habitants.

Si vous avez des projets individuels, il vous est possible de vous faire aider par Solarcoop qui bénéficie d'une longue expérience d'accompagnement.

i POUR ALLER PLUS LOIN

Terrystory : auvergnerhonealpes.terristory.fr

La rénoverie : larenoverie.fr

Pl'Ain d'Énergies : www.plaindenergie.centralesvillageoises.fr

Solarcoop : www.solarcoop.fr



← Traqueur photovoltaïque sur la station d'épuration (STEP)

→ Accompagnement aux économies

En 2025, la CCPA a poursuivi ses actions de soutien et d'accompagnement aux économies d'énergie engagées depuis plusieurs années.

Pour les collectivités

En 2025, le projet IMPACTE visant à accompagner les communes dans leurs démarches de réduction des consommations énergétiques de leurs bâtiments a fait peau neuve afin de s'adapter à l'évolution des patrimoines et besoins.

Le service repensé propose ainsi des accompagnements de base (bilan et suivi énergétiques, instrumentation...) mais également des accompagnements à la carte sur des thématiques élargies ou spécifiques (usage des bâtiments, confort d'été...).

Aujourd'hui, le programme IMPACTE accompagne 40 communes du territoire, essentiellement sur le sujet de la rénovation globale.

Le projet IMPACTE présente un effet levier notable en matière d'économie d'énergie des bâtiments publics, puisque le taux de passage à l'acte des

projets accompagnés est particulièrement élevé (67%), représentant 3,17 € millions de travaux énergétiques estimés, un gain moyen de 41% de consommation d'énergie et 218 tonnes de Gaz à Effet de Serre évitées par an.

Dans le prolongement d'IMPACT, le CCPA a poursuivi pour la troisième année son accompagnement des communes souhaitant procéder au remplacement des anciennes ampoules des bâtiments communaux par des modules LED récents de bonne qualité (relampage). Ce dispositif a fait l'objet de 65 demandes pour des investissements qui devraient générer une économie carbone avoisinant les 360tCO₂/an (soit env. 2M de km en voiture thermique) et une économie financière proche de 200K€/an.

En 2025, les communes ont pu bénéficier d'une aide communautaire nouvelle correspondant tant aux objectifs du programme IMPACT que de la stratégie de production des EnR. Il s'agit d'une aide à l'acquisition de pompes à chaleur (PAC) pour les bâtiments communaux. Cette aide est assortie d'un guide environnemental réalisé en partenariat avec l'ALEC01 ainsi qu'une grille de cotation déterminant le taux d'aide. Cinq communes ont déjà sollicité ce dispositif. Le financement est également ouvert aux dispositifs hybrides PAC/Gaz qui peuvent être très cohérents en le combinant avec un approvisionnement en biogaz.

Et pour les scolaires

En 2025, la CCPA a poursuivi mais également renforcé ses propositions d'animations scolaires sur la sensibilisation à la transition écologique auprès des écoles maternelles et élémentaires du territoire. Animé par l'association La conciergerie Engagée, Ecopousse par ACTEE (anciennement Watty) rencontre toujours un vif succès auprès des établissements. Grâce au renforcement du dispositif, ce sont ainsi 51 classes (contre 38 auparavant) qui pourront bénéficier des animations sur l'année scolaire 2025 / 2026, représentant un total de 1 189 élèves. Découverte des énergies,



40 communes intégrées au service économe de flux

dont 1 nouvelle en 2025 (Meximieux)

5 bilans patrimoniaux réalisés

(reliquat de 2024)

9 suivis énergétiques réalisés

1 instrumentation réalisée

34 accompagnements à la carte réalisés

*13 études d'opportunités
dont 5 cofinancées par la Banque des Territoires*



et 21 accompagnements de projet

Nature et répartition des projets

- ✓ 46 % de rénovations globales
- ✓ 38 % de rénovations énergétiques
- ✓ 15 % de changements de système de chauffage

Quelques chiffres clés

De 2022 à ce jour, c'est :

- ✓ 40 communes engagées
- ✓ 84 projets énergétiques
- ✓ 6,38 millions d'€ de travaux énergétiques estimés au total
- ✓ 443 tonnes de GES évitées estimées au total par an
- ✓ 67 % de passage à l'acte grâce à l'accompagnement de projet (hors études 2025) ; avec :
 - 3,17 millions d'€ de travaux énergétiques estimés engagés
 - 41 % d'économies d'énergie en moyenne
 - 218 tonnes de GES évitées par an (projets engagés)

alimentation, mobilité, biodiversité etc. sont autant de thèmes proposés par le programme et que les enseignants peuvent sélectionner afin de s'adapter et compléter leur programme pédagogique.

La CCPA a poursuivi son accord avec Voltalis pour proposer des boîtiers d'effacement diffus (courts arrêts d'une dizaine de minutes en moyenne des chauffages électriques pour lisser la charge sur le réseau). En 2025, 1131 logements étaient équipés pour effacer 96MWh (soit 55t CO₂ évités) mais c'est la modulation liée à la programmation réalisée par les habitants qui a permis de réaliser de plus grande économie d'énergie (470MWh).

3. L'environnement et la biodiversité

→ Marathon de la biodiversité : préparation des derniers kilomètres

Avec 44 mares créées ou restaurées sur le territoire depuis 2021, l'objectif fixé au lancement du marathon de la biodiversité a été atteint, et même, quelque peu dépassé.

L'objectif côté plantation de haies est quant à lui en passe de l'être également : avec 40,4 km de linéaires plantés fin 2025 et environ 2 km restant à planter, les 42 km visés au lancement seront également atteints.

La prolongation temporelle du projet aura ainsi permis de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des travaux de plantation et de création / restauration des mares mais également de débiter les premiers bilans techniques. Côté plantation de haies, les premières analyses laissent présager un taux de réussite moyen très positif malgré un taux d'accroissement annuel moyen modéré lié, notamment, au caractère « peu poussant » de la plupart des sols du secteur. Côté mares, malgré des points de vigilance soulevés (notamment sur quelques présences d'espèces exotiques), les premières analyses montrent que la majorité de celles-ci présente un cortège de plusieurs espèces et preuves de reproduction.

Ces éléments préliminaires seront consolidés dans les mois à venir et feront l'objet d'un bilan complet, présenté à l'occasion de la clôture du projet, en 2026.

Projet financé par



↑ Plantation d'une haie



← Création d'une mare à la Cressonnière



↑ Projet jardins vivants

– Et si nous rendions nos jardins plus vivants ?

C'est l'objectif du projet lancé aux côtés du LAB01 en 2024 ! Petits, grands, arborés, fleuris... quelle que soit leur configuration, nos jardins représentent en effet des îlots favorables au développement d'une flore et faune riches et variées.

En 2025, en réponse à la participation citoyenne qui a mobilisé de nombreux participants en 2024, la CCPA a organisé avec le LAB 01 quatre événements afin de rassembler, informer et partager des informations, des bonnes pratiques, voire même des outils autour de différentes thématiques : semences, fraîcheur / chaleur au jardin, plantes locales, gestion des sols.

Ces événements organisés directement dans le cadre du projet jardins vivants ainsi que la participation à d'autres manifestations ont permis de rencontrer et sensibiliser des habitants de tout horizon géographique et niveau technique (436 personnes au total).

Avec 150 membres inscrits au sein de la communauté « jardins vivants », le projet poursuit sa belle dynamique, toujours rythmé par du partage et du lien !



Envie de rester informé sur le projet, recevoir ou partager des idées pratiques, les invitations aux rencontres, les événements et actions près de chez vous ? **Scannez le flashcode ci-contre.**

– Gestion du patrimoine végétal et arboré : lancement d'un soutien aux communes

Les participants au projet jardins vivants l'ont eux-mêmes relevé : l'espace public constitue un espace démonstrateur de bonnes pratiques / de bonnes idées. La gestion du patrimoine végétal et arboré peut par ailleurs être source de nombreux bénéfices : amélioration du cadre de vie, préservation de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur etc.

Sur ce volet, la CCPA applique elle-même différents principes sur son patrimoine végétal (sélection et entretien des végétaux, gestion différenciée...) mais a aussi lancé en 2025 une proposition d'accompagnement technique et financière auprès des communes de son territoire.

La CCPA a en effet noué un partenariat avec FRE-DON Auvergne-Rhône-Alpes pour proposer un panel d'accompagnement : plan de gestion différencié, inventaire du patrimoine arboré, adaptation du végétal aux évolutions climatiques notamment.

Au-delà de la présentation de ces accompagnements techniques accessibles aux communes, la CCPA propose la prise en charge financière d'une partie des coûts de ces derniers. Deux communes se sont aujourd'hui inscrites au dispositif.

– Espèces exotiques envahissantes : la CCPA poursuit son engagement dans la lutte

En matière de préservation de la biodiversité, la CCPA poursuit son soutien aux actions de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes sur son territoire.

En 2025, la CCPA a renouvelé son soutien financier au Groupement Départemental Sanitaire de l'Ain (GDS01) dans le cadre de ses actions de lutte contre le développement du frelon asiatique.

Grâce à ce soutien de la collectivité, 300 nids de frelons asiatiques ont pu être détruits gratuitement sur le territoire en 2025.

Pour compléter cette action de destruction des nids, la CCPA a renouvelé son engagement aux côtés du GDS01 et de ses bénévoles ainsi que du Département de l'Ain, en contribuant activement à l'organisation de campagnes de piégeage de



printemps des fondatrices. Cette opération aura permis de distribuer gratuitement 172 pièges (en addition des 174 pièges déjà distribués en 2024) sur le territoire.

Tout signalement de frelon asiatique et / ou de nids de frelon asiatique est important car il permet de suivre sa progression mais également d'organiser la destruction du nid. Pour ce faire, une seule plateforme : www.frelonasiatiques.fr !

D'autre part, la CCPA s'est à nouveau engagée dans la conduite de deux nouveaux chantiers d'arrachage de jussie, plante aquatique envahissante détectée dans le cadre du plan de lutte départementale contre les espèces invasives.

Sous la conduite de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, ces chantiers, mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'épuisement de la plante qui sera poursuivie, ont permis d'extraire plus de 11 tonnes de jussies sur l'année 2024.

Enfin, la CCPA a accentué son soutien à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes à Enjeux pour la Santé Humaine que sont les Ambrosies et le moustique tigre en organisant en 2024 deux réunions techniques à destination de élus et responsables techniques communaux du territoire.

D'autre part, la CCPA s'est à nouveau engagée dans la conduite d'un chantier d'arrachage de jussie, plante aquatique envahissante détectée dans le cadre du plan de lutte départementale contre les espèces invasives.

Sous la conduite de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, ce chantier, mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'épuisement de la plante qui sera poursuivie, a permis d'extraire plus de 4,4 tonnes de jussie (contre 9 tonnes sur l'année 2024).



← Chantier Jussie avant (en haut) et après (en bas)

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

En 2025, la commission Économie-Environnement s'est réunie à huit reprises, dont une fois en délocalisé au sein de l'entreprise AGROTRADE à Saint Maurice-de-Gourdans..

1. Stratégie d'accueil des entreprises

→ Inventaire des ZAE : vers une meilleure connaissance de nos zones

La CCPA a finalisé fin 2024 l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE), engagé en 2022 dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Après consultation des propriétaires et occupants, l'inventaire a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 26 mars 2025. Il devra être actualisé au plus tard en 2031.

Le territoire compte 87 espaces accueillant des activités économiques, dont 43 répondent aux critères de ZAE définis par la loi Climat et Résilience. Parmi ces 43 ZAE figurent 34 zones de compétence intercommunale, le Parc industriel de la Plaine de l'Ain, le Parc du Cheval, ainsi que sept zones commerciales d'initiative privée. En complément, 44 autres espaces économiques ne relevant pas du statut de ZAE ont également été identifiés.

↓ ZA Les Granges à Meximieux



Cet inventaire constitue un outil stratégique d'observation et d'aide à la décision, au service de la sobriété foncière, de la requalification des zones et du développement économique du territoire. Il permettra notamment d'analyser les périmètres des zones transférées en 2017 et de les ajuster si nécessaire en 2026, assurant ainsi une cohérence et une optimisation des politiques d'aménagement économique.

→ Outil de mise en œuvre de la stratégie : les documents d'urbanisme communaux

Les documents d'urbanisme communaux

Les documents d'urbanisme communaux constituent des instruments clefs pour la mise en œuvre de la stratégie économique et foncière de la CCPA.

Ils permettent d'anticiper, de structurer et d'accompagner le développement économique du territoire, tout en offrant à la collectivité des leviers d'action face à la pression foncière, aux évolutions du marché et à la concurrence entre territoires.

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une coopération étroite a été instaurée entre la CCPA et les communes membres.

Pour les communes disposant d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur leur territoire, cette collaboration se traduit par l'implication du service développement économique de la CCPA dans les procédures de révision des documents d'urbanisme, notamment pour la définition des règlements des zones UX et AUX.

Ainsi, en 2025, la CCPA a participé aux démarches de révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de plusieurs communes, parmi lesquelles Briord, Lagnieu et Villieu-Loyes-Mollon.

Le droit de préemption urbain en ZAE

Dans le cadre de leur collaboration avec la CCPA, certaines communes ont choisi de déléguer leur droit de préemption urbain (DPU) à l'intercommunalité, spécifiquement sur le périmètre de leurs zones d'activités économiques.

C'est notamment le cas des communes de Loyettes, Ambérieu-en-Bugey et Meximieux, rejointes en 2025 par Villieu-Loyes-Mollon.

Cette délégation du DPU permet à l'intercommunalité de maîtriser le foncier économique, d'accueillir des projets d'intérêt communautaire et d'assurer un aménagement économique cohérent et stratégique du territoire.

En 2025, 19 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été transmises à la CCPA par les quatre communes délégantes. Parmi elles, 13 ont été examinées en commission au cours de l'année (six concernant Ambérieu et sept concernant Loyettes), tandis que les autres seront étudiées en 2026.

En 2025, la CCPA a également exercé son droit de préemption à Loyettes sur une parcelle de 30 006 m², située en extension de la ZAE de la Croze (route de Meximieux), pour un montant de 1 350 000 euros, auquel s'ajoutent 96 000 euros de frais annexes. Cette acquisition vise à anticiper les retombées économiques liées à l'implantation de deux réacteurs nucléaires EPR2 et à permettre l'accueil d'entreprises, notamment des TPE et PME, en lien avec la filière nucléaire et ses activités connexes.

→ Bail à construction : un nouvel outil au service de notre stratégie foncière

En 2025, la CCPA a décidé d'expérimenter pour la première fois le recours au bail à construction, sur un tènement situé à Lagnieu destiné à accueillir un projet hôtelier.

Le bail à construction est un contrat de longue durée (18 à 99 ans) par lequel la collectivité met un terrain à disposition d'un preneur, qui s'engage à y édifier des constructions. À l'issue du bail, les constructions reviennent à la collectivité, sauf stipulation contraire. Ce dispositif permet ainsi de maîtriser durablement le foncier, tout en favorisant la réalisation de projets structurants.

Dans un contexte de pénurie foncière, le recours au bail à construction constitue un levier particulièrement pertinent pour notre

intercommunalité : il garantit la préservation du patrimoine foncier public, sécurise les projets dans le temps et complète utilement le panel d'outils déjà mobilisés par la collectivité pour mettre en œuvre sa stratégie foncière.

Avant d'engager cette démarche, la collectivité s'est rapprochée de plusieurs communautés de communes de l'Ain et de la Savoie disposant d'un retour d'expérience sur le bail à construction. La CCPA bénéficie par ailleurs de l'accompagnement d'un conseil juridique afin de sécuriser la mise en œuvre de cette première opération.

2. Commercialisation et aménagement de nos espaces économiques

→ Activité commerciale sur la Plaine de l'Ain

L'offre foncière de la CCPA demeure un élément stratégique pour accompagner les projets d'implantation et de développement des entreprises industrielles, artisanales et de services du territoire, en complémentarité avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), principalement dédié aux projets de grande envergure.

L'année 2025 a été principalement consacrée au suivi des projets engagés, à l'instruction des nouvelles demandes et à l'optimisation du foncier encore disponible. Le service économique a accompagné une quarantaine d'entreprises, tous secteurs confondus, dans leurs démarches de recherche foncière ou immobilière dans le cadre de projets d'installation ou de développement.

Contrairement à l'exercice 2024, aucune cession foncière n'a été finalisée en 2025. Néanmoins, plusieurs ventes sont en cours dans les ZAE des communes de Château-Gaillard, Meximieux et Villieu-Loyes-Mollon, avec des concrétisations attendues dès 2026.

Parallèlement, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est en préparation pour la cession de trois autres parcelles courant 2026. Cette démarche vise à renforcer la sélectivité des implantations, en privilégiant des projets à forte valeur ajoutée pour le territoire et en affirmant une stratégie de choix des entreprises accueillies.

Fin 2025, le foncier économique disponible à la commercialisation représente 2,9 hectares.

Cela confirme la raréfaction progressive des réserves foncières et souligne la nécessité d'une gestion rigoureuse et stratégique des dernières emprises.

→ Offre locative : un projet de village d'entreprises

En 2025, la CCPA a lancé l'étude de la création d'un village d'entreprises au sein de la zone d'activités économiques des Piques, située à Ambronay. Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise et d'optimisation du foncier économique, privilégiant le développement d'une offre immobilière locative plutôt qu'une commercialisation classique par lots.

Cette opération vise à répondre à la demande locale d'implantation de petites entreprises artisanales et de services, tout en favorisant une utilisation plus dense et qualitative de l'espace. Elle prévoit notamment la mutualisation de certains équipements (stationnement, espaces verts, zones de détente). Le projet permettra également à la collectivité de conserver la maîtrise de son foncier et de garantir la qualité des implantations.

Une étude d'opportunité et de faisabilité a confirmé la pertinence du projet et a permis d'engager une réflexion sur sa programmation.

Le programme prévoit la construction de bâtiments représentant une surface totale d'environ 1 200 m², répartis en cellules locatives modulables d'environ 100 à 150 m². Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1,8 M€ HT. La prochaine

étape consiste en le lancement d'une consultation pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre.

→ Requalifier nos ZAE pour renforcer leur attractivité

Dans un contexte où la création de nouvelles zones d'activités et la mobilisation du foncier deviennent de plus en plus difficiles, la requalification des zones existantes s'impose comme une priorité stratégique. Moderniser les infrastructures, développer la mobilité douce, renaturer les zones et retravailler l'aménagement paysager, améliorer la signalétique, et proposer des services mutualisés, permet de créer des zones attractives, fonctionnelles et durables.

Au-delà des bénéfices économiques, cette requalification améliore le cadre de vie des salariés et des habitants, valorise l'image du territoire et répond aux besoins actuels des entreprises, tout en soutenant leur développement et en attirant de nouveaux collaborateurs.

Une signalétique homogène pour affirmer l'identité économique du territoire

La CCPA a engagé un travail structurant autour de l'harmonisation de la signalétique de ses 32 zones d'activités économiques. La signalétique existante, hétérogène et vieillissante, ne répondait plus aux besoins d'orientation, de lisibilité et de valorisation du territoire.

Dans ce contexte, le bureau d'études AXONE Environnement, a été missionné pour conduire une analyse complète de l'existant et proposer un schéma directeur de signalétique. La mission, débutée mi-novembre 2025 pour une durée de quatre mois, comprend un diagnostic des équipements actuels, l'élaboration de préconisations techniques et esthétiques, la définition d'une charte signalétique, ainsi que la formulation de pistes opérationnelles pour un futur déploiement.

Ces travaux s'appuient sur un dispositif de concertation associant les communes concernées et les représentants d'entreprises, garantissant une démarche adaptée aux spécificités locales. Les livrables attendus constitueront la base du futur marché de fabrication et de pose, prévu courant d'année 2026.

↓ Projet de village d'entreprises à Ambronay



Travaux de renaturation de Zones d'Activités

Dans le cadre de l'amélioration paysagère et environnementale des zones d'activités, la CCPA a lancé, en 2024, une consultation publique visant à engager la renaturation des espaces verts vieillissants de la ZAE du Bachas à Lagnieu et de la ZAE en Beauvoir à Saint-Vulbas.

Les travaux de renaturation ont été attribués en janvier 2025. Les marchés mis en ligne (partenariat CCAP MO et commande publique) étaient l'occasion de tester une nouvelle forme de commande participative. Les entreprises ont su apporter des propositions d'amélioration dans le cadre des variantes et ont apprécié ce type de commande innovante.

De février à mars 2025, la bâche en polypropylène, qui provoquait une surchauffe en été et mettait en péril les arbres existants tout en empêchant l'implantation de la strate basse, a été retirée. Des équipes d'insertion sociale ont réalisé une partie des travaux. Nous pouvons féliciter leur travail car la tâche n'était pas aisée dans les talus pentus.

Les massifs ont été renaturés par des végétaux demandant peu d'entretien pour faciliter et minimiser la gestion, les bâches artificielles ont été remplacées par des paillages naturels qui viendront enrichir les sols.

Au total 29 arbres mellifères et 109 baliveaux ont été plantés afin de réguler la température estivale et favoriser la biodiversité.

Les entreprises concertées en amont sur la nature des plantations ont proposé de diversifier les palettes d'ornement avec des arbres nourriciers. Un verger a donc été planté sur la ZAE du Bachas. Les 2 chantiers ont été réceptionnés en Juin.

En Septembre nous avons observé que l'orchidée abeille est revenue spontanément dans le talus débarrassé de la bâche hermétique. Les premières cerises, pêches, pommes ont été récoltées durant l'été par les entreprises intéressées.



Nouveau visage pour la ZA de la Laya à Château-Gaillard !

La Zone d'Activités de la Laya s'offre une cure de jouvence avec la rénovation complète de ses abords. Les entrées et accotements ont été repensés pour améliorer la qualité de la voirie et le cadre de vie, sans modifier la circulation existante.

Une piste cyclable, désormais raccordée à celle de la RD77e (rue Jean Mermoz), et des espaces piétons sécurisés ont été aménagés, tandis que des places de parking perméables favorisent une meilleure gestion des eaux pluviales.

Ce projet, d'un montant de 470 000 € HT et mené en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain, inclut également la reprise de la couche de roulement pour un confort optimal. Les travaux, qui s'achèveront en 2026, transforment durablement ce secteur.

Enfin, les abords ont été végétalisés avec une trentaine d'arbres et plus de 4 000 plantes couvre-sol, apportant fraîcheur et convivialité. Un aménagement qui allie fonctionnalité, écologie et bien-être pour tous !

Création d'une aire de services sur la ZAE en Point Bœuf

En 2023, la CCPA a exercé son droit de préemption sur un tènement de 4 122 m² situé sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, au sein de la

ZAE en Point Bœuf. L'objectif est d'y aménager une aire de services, offrant des prestations aux usagers de la zone dans un cadre végétalisé, en rupture volontaire avec la densité et le caractère minéral de la zone d'activités environnante.

En 2025, les travaux de désamiantage et de déconstruction ont été menés à bien : les deux maisons et le hangar présents sur les parcelles ont été démolis, tandis que la végétation existante a été soigneusement préservée. Ces opérations ont représenté un investissement de 84 945,00 € HT, permettant de préparer le terrain en vue des futurs aménagements.

Parallèlement, les études d'aménagement ont été engagées. Une première mission de diagnostic a été réalisée et se poursuit désormais par l'élaboration de scénarios d'aménagement. Les études se poursuivront tout au long de l'année, avec pour objectif un démarrage des travaux en 2026.

– Préparer l'avenir : la CCPA accélère le développement des ZAE

La CCPA agit dès aujourd'hui pour sécuriser les terrains de demain. Acquisition des dents creuses, extension des zones existantes, préparation de nouvelles implantations : la stratégie est claire.

En 2025, 6340 m² ont été achetés sur la ZAE du Moulin à Papier à Saint-Rambert-en-Bugey,

↓ Avant



→ Après



30 006 m² ont été sécurisés sur la ZAE de la Croze à Loyettes grâce à une préemption, et un foncier situé sur la ZAE des Granges à Leyment est en cours d'acquisition. Toutes ces démarches se font en étroite collaboration avec le service aménagement, pour les études de faisabilité et les dépôts d'autorisation d'urbanisme.

À Briord, environ 2 000 m² vont être libérés grâce à une convention avec la CNR. Les parcelles ont été découpées par le géomètre et les discussions avec la commune progressent sur les aspects techniques et urbanistiques afin de préparer l'implantation de nouvelles entreprises.

Avec cette approche proactive, la CCPA anticipe les besoins des entreprises et prépare activement le développement économique du territoire.

3. Accompagner nos entreprises

→ Soutien à l'entrepreneuriat : la CCPA aux côtés des créateurs d'entreprise

En 2025, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a pu compter sur ses partenariats avec trois structures clés du territoire pour son engagement en faveur de l'entrepreneuriat :

- Initiative Plaine de l'Ain Côtière (IPAC), facilitateur de prêts d'honneur à taux zéro et proposition d'accompagnement personnalisé,
- Ronalpia, incubateur spécialisé dans les entreprises sociales et solidaires, qui accompagne actuellement des porteurs de projets sur le territoire,
- ADIE, permettant l'accès au microcrédit pour les entrepreneurs sans capital, via un suivi personnalisé.

Ces structures garantissent à l'ensemble des porteurs de projet du territoire une offre complète : financement, formation et appui réseau.

→ ALCHIMIE PROD : un levier fort pour l'industrie du territoire

Créé en décembre 2023, ALCHIMIE PROD est le dispositif de la CCPA dédié au soutien des entreprises industrielles, productives et innovantes. Il cible les structures à forte valeur ajoutée pour le territoire, qu'elles soient en phase d'implantation ou de croissance.

Venant compléter les outils d'accompagnement déjà proposés par la collectivité, ALCHIMIE PROD



↑ Travaux Alpol - Aides Alchimie Prod

apporte une aide à l'investissement immobilier et au renforcement de l'appareil productif. Des bonifications sont prévues pour les projets intégrant une démarche de sobriété environnementale ou d'innovation.

Le 24 novembre 2025, le jury a retenu trois lauréats : ALPOL Cosmétique, SARL Servioles Concept Bois et OMELCOM. Chaque entreprise bénéficie d'une aide de 100 000 €, correspondant à 20 % d'une assiette de dépenses éligibles de 500 000 €.

En moins de deux ans d'existence, ALCHIMIE PROD confirme son rôle de levier économique pour le territoire, illustrant l'ambition de la CCPA d'allier performance industrielle et responsabilité environnementale.

→ ALCHIMIE INNOV' : pour accompagner l'innovation locale

Afin d'encourager l'émergence de projets innovants, la CCPA propose un dispositif d'aide à l'innovation destiné aux entreprises du territoire : ALCHIMIE INNOV'.

Ce soutien prend deux formes :

- ALCHIMIE INNOV' Étude : Une prise en charge des coûts externes liés à l'accompagnement technique, scientifique ou stratégique de projets innovants,
- ALCHIMIE INNOV' Stage : Une aide au financement de stages dédiés à la conduite de ces projets.

En 2025, la CCPA a reçu cinq dossiers de candidature. Seulement deux projets d'innovation

ont été retenus et accompagnés, portés par les entreprises OMELCOM et TOURBILLONDE.

Ce soutien s'est concrétisé grâce à l'intervention directe de partenaires spécialisés mobilisés pour accompagner les projets des entreprises bénéficiaires : l'école d'ingénieurs ECAM LaSalle de Lyon et le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) pour un montant de 18 000€.

Ces partenaires ont apporté leur expertise technique, scientifique ou méthodologique dans le cadre du développement des projets soutenus. Leur collaboration s'inscrit dans un réseau plus large associant également des laboratoires de recherche, d'autres établissements d'enseignement supérieur, des associations spécialisées et des entreprises régionales accréditées au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou Innovation (CII).

Pour rappel, les prestations sont directement facturées par les prestataires à la CCPA, à hauteur maximale de 15 000 € HT par projet, avec une prise en charge pouvant atteindre 100 % des coûts.

4. Quartier des affaires et des savoirs : vers un écosystème économique et scientifique

Porté par la CCPA, le projet de Quartier des affaires et des savoirs (QDAS) à Ambérieu-Gare vise à transformer un ancien site logistique d'environ 2,7 hectares en un pôle stratégique mêlant activités économiques, innovation, formation et services.

↓ Friche Cordier



Conçu comme la future vitrine économique du territoire, il favorisera la mise en réseau des entreprises, des organismes de formation et des acteurs institutionnels, tout en soutenant l'émergence et le développement de projets.

Des premiers aménagements ont été réalisés ces dernières années : démolition et dépollution de bâtiments, création d'un parking de co-voiturage paysagé, définition de la programmation bâimentaire détaillée... En 2025, de nouvelles étapes ont été franchies :

– Une stratégie d'animation scientifique et culturelle approfondie

La programmation économique du QDAS nécessitait d'approfondir le volet relatif à l'animation culturelle et scientifique, dimension essentielle pour affirmer l'identité du futur quartier. Cette mission a été confiée au bureau d'études Rouge Vif, qui a rendu ses conclusions en 2025. Ces travaux constituent désormais un socle de référence pour la suite du projet.

– Un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la friche Cordier

La réhabilitation de la friche Cordier constitue le cœur du projet. Sur une surface utile de 3 392 m², le programme s'organise autour de trois pôles : un pôle économique proposant des espaces d'hébergement et d'accompagnement des entreprises, un pôle formation composé de plateaux techniques et de salles modulables, et un pôle dédié à la culture scientifique et à l'événementiel. Une offre de services complètera



l'ensemble, incluant un espace de restauration. Fin 2025, la CCPA a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour cette restructuration.

Plus de 100 candidatures françaises et européennes ont été reçues, témoignant de l'attractivité et de l'ambition du projet. Trois équipes ont été retenues pour remettre une offre au stade Esquisse+. Réalisée dans le cadre d'un marché intégrant une clause sociale d'insertion, l'opération représente un coût prévisionnel de travaux estimé à 12 700 000 € HT, incluant les travaux de dépollution et de désamiantage. La livraison est envisagée à l'horizon 2030.

→ Un premier bâtiment de formation pour préfigurer le futur quartier

Dans le cadre du QDAS, la CCPA franchit une nouvelle étape avec le lancement d'un premier bâtiment de formation, qui préfigurerait l'identité et l'ambition de ce futur quartier économique. Situé en vitrine de l'avenue Général Sarraill, il constituera l'un des premiers marqueurs visibles du nouveau quartier dès sa livraison.

Avec une surface de plancher de 1255 m² développée sur quatre niveaux, l'équipement regroupera un centre de formation, des bureaux administratifs et des salles d'enseignement, dimensionnés pour accueillir jusqu'à 300 personnes.

Sur le plan architectural et environnemental, le projet mise sur une conception sobre et raisonnée : béton bas carbone en rez-de-chaussée, ossature bois en étages issue de filières locales certifiées « Bois des Alpes », façades végétalisées côté sud et brise-soleil orientables pour se passer entièrement de climatisation, complétés par des panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Le coût de travaux est estimé à 4 206 968 € HT. Le permis de construire sera déposé début 2026, le lancement des travaux est prévu mi-2026, pour une livraison envisagée fin 2027.

→ Anticiper les besoins en logement des jeunes

Le QDAS, combiné au futur campus régional aéronautique et spatial et aux grands programmes industriels du territoire, génèrera des besoins importants en logements pour les jeunes stagiaires et apprenants. Dans ce contexte, la question du logement

des jeunes s'est rapidement imposée comme un enjeu central. C'est pour cela que la CCPA envisage la réalisation d'un programme de logements sur site afin de répondre aux besoins du territoire.

Afin d'objectiver la demande et d'identifier les réponses les plus adaptées, elle a confié en 2025 à l'ADIL de l'Ain une étude prospective portant sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans, visant à analyser l'offre existante et à identifier les solutions les mieux adaptées.

Les éléments de cadrage ainsi produits alimenteront une seconde étude en 2026, en vue de sécuriser les décisions relatives au dimensionnement et aux modalités de montage du projet.

↓ QDAS



5. Animation et promotion économique

→ Le CEPA, un collectif qui fédère et qui grandit !

Lancé mi-2024 à l'initiative des entreprises du territoire, avec le soutien déterminant de la CCPA, le Collectif des Entreprises de la Plaine de l'Ain (CEPA) affiche déjà un bilan remarquable. Fin 2025, ce sont plus de 180 entreprises qui ont rejoint cette dynamique inédite.

À travers une convention d'objectifs soutenue financièrement par la CCPA, le CEPA poursuit une ambition claire : construire un écosystème



économique dynamique, collaboratif et résilient, en brisant la solitude du dirigeant et en créant un lien direct entre entreprises et élus locaux.

Tout au long de l'année, la CCPA et le CEPA ont co-organisé des événements tels que des conférences sur l'intelligence artificielle ou l'économie circulaire, pour accompagner les entreprises face aux grands enjeux de demain.

Autre atout majeur : via son application dédiée, le CEPA donne accès à un comité d'entreprise mutualisé avec des offres nationales et locales à tarifs préférentiels pour les salariés des membres.

Le CEPA est désormais en discussion avec les unions commerciales du territoire afin d'étendre ces avantages à leurs propres adhérents.

→ LAB01 : soutien au développement des usages numériques

Le LAB est un lieu innovant et convivial qui permet de découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer et agir. Il propose plusieurs espaces complémentaires :

- un espace de coworking, pour travailler dans un cadre partagé et stimulant,
- un fablab, dédié au prototypage et au maquettage,
- un living lab, pour imaginer, tester et co-construire des services, produits ou nouveaux usages.

Depuis de nombreuses années, la CCPA soutient financièrement le LAB01 à travers une convention d'objectifs.

↓ Les membres fondateurs du CEPA



→ AINPULS : un coup d'accélérateur pour l'innovation locale

AINPULS est un concours d'innovation porté par la CPME de l'Ain, destiné à soutenir des projets innovants présentés par des entreprises ou des porteurs de projet individuels du département. Durant un week-end intensif, les participants bénéficient de l'accompagnement d'équipes pluridisciplinaires composées de salariés, chefs d'entreprise, étudiants et représentants institutionnels, qui mettent bénévolement leurs compétences au service des projets.

Les équipes travaillent en mode « sprint » et restituent leurs avancées le dimanche devant un jury. Plusieurs prix sont remis à l'issue de l'événement, parmi lesquels une aide à l'innovation offerte par la CCPA. Le LAB01 est également mobilisé pour accompagner le prototypage.

En 2025, c'est la ville de Lagnieu qui a eu l'honneur d'accueillir l'événement.

La CCPA s'implique activement dans AINPULS depuis plusieurs années, en tant que partenaire engagé et territoire d'accueil. Cet événement s'inscrit pleinement dans la dynamique d'innovation et de soutien à l'entrepreneuriat local que la CCPA porte au quotidien.

→ Coup de projecteur sur les acteurs économiques de la Plaine de l'Ain

En 2025, la CCPA a lancé une nouvelle démarche de communication économique en donnant la parole aux acteurs du territoire à travers la réalisation de capsules vidéo diffusées sur son site internet. Ce format court et accessible permet de mettre en lumière la diversité du tissu économique local, en faisant témoigner directement entreprises, artisans, organismes de formation et acteurs de l'événementiel.

Trois grandes catégories d'acteurs ont ainsi pu être valorisées. Les commerces et artisans ont été mis à l'honneur à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art, avec le témoignage de neuf créateurs installés sur le territoire (feronnerie d'art, dentelle, maroquinerie, bijouterie, tapisserie...). Du côté des entreprises, trois acteurs économiques emblématiques ont participé à l'exercice : 5S Ingénierie à Meximieux, Roset à Briord et Verallia à Lagnieu. Enfin, dans le domaine des

métiers et formations, des capsules ont mis en valeur l'offre éducative locale, avec notamment Transpolis à l'occasion de la Formula Student et le CECOF.

Ces vidéos, accessibles sur cc-plainedelain.fr, constituent un outil de promotion concret du territoire et témoignent de l'engagement de la CCPA à valoriser ceux qui font vivre l'économie locale.

6. Économie de proximité

→ Le dispositif d'aide à l'investissement commerçant toujours mobilisé

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain accompagne les artisans et commerçants, implantés en centre-bourg, dans leurs projets d'investissement, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dispositif vise à soutenir la création, la reprise et la modernisation des locaux commerciaux de proximité, essentiels à la vitalité des territoires.

En 2025, 9 demandes ont été déposées. Parmi elles, 8 dossiers ont reçu un avis favorable. Le montant total des aides accordées s'élève à 26 900 €, confirmant la volonté de la collectivité de poursuivre cet engagement.

Sur les 7 dernières années, ce sont ainsi près de 70 commerces et services qui ont pu être accompagnés dans leur développement. Ce soutien permet à la CCPA de continuer à encourager un maillage commercial diversifié, essentiel à la qualité de vie, à l'animation locale et à l'économie de proximité sur l'ensemble de son territoire.

→ Soutien à la fédération AMBLAMEX : faire vivre le commerce local toute l'année

Dans la continuité des années précédentes, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a, en 2025, apporté son soutien à la fédération AMBLAMEX, qui fédère les associations de commerçants du territoire autour d'actions collectives en faveur du dynamisme commercial.

Avec plus de 250 adhérents, AMBLAMEX œuvre tout au long de l'année pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes, notamment à travers des temps forts et des animations locales.

Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- Un site de vente en ligne mutualisé, mettant en avant les produits et services des commerçants locaux,
- Le développement du chèque cadeau AMBLAMEX, véritable levier de fidélisation du pouvoir d'achat local,
- L'organisation d'opérations commerciales et d'événements (jeux-concours, animations festives, campagnes promotionnelles, etc.) pour dynamiser la fréquentation des commerces de proximité.

La CCPA soutient cette dynamique en participant au financement des actions portées par la fédération ainsi que le poste d'animation, réaffirmant ainsi son engagement aux côtés des acteurs du commerce local.





→ Les Journées Européennes des Métiers d'Art à l'honneur à Pérouges

Les 4, 5 et 6 avril 2025, Pérouges a accueilli une nouvelle exposition d'exception dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art. Soutenu financièrement par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, l'événement local a mis en lumière les savoir-faire artisanaux au cœur de la cité médiévale.

Organisé en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, il a réuni 25 artisans d'art, dont 14 issus du territoire intercommunal, dans des lieux patrimoniaux emblématiques. Plus de 1 500 visiteurs ont pu découvrir leurs créations et échanger autour de métiers rares.

Le vendredi, l'événement a également accueilli 156 élèves de l'école primaire de Pérouges pour un parcours pédagogique et interactif à la rencontre des artisans, enrichi d'animations ludiques sur la découverte des métiers.

L'action de la CCPA s'inscrit dans une volonté de soutenir l'économie de proximité et de valoriser les talents locaux, en lien avec l'attractivité culturelle et touristique du territoire.

7. Emploi formation

→ Mardis de l'emploi : rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi

Au plus proche des entreprises et des habitants, les mardis de l'emploi permettent des rencontres directes entre des employeurs et des candidats. Organisés par la CCPA avec France Travail et en partenariat avec la Mission Locale Bugey-Plaine de l'Ain, ces événements sont répartis sur le territoire de la communauté de commune.

Tout le monde peut venir avec son CV, c'est gratuit, simple et sans rendez-vous. Sur l'ensemble de l'année 2025, ce sont près de 500 demandeurs d'emploi et plus de 120 entreprises qui ont pu échanger sur des opportunités d'emploi, de stage ou d'alternance !

→ Orientation des jeunes

Le SOMet : un rendez-vous majeur pour construire son avenir

La CCPA et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey ont organisé le 12 février 2025 la 4^e édition du Salon de l'Orientation et des Métiers (SOMet). Cet événement permet aux jeunes de s'informer concrètement sur les parcours possibles après la 5^e, la 3^e ou le bac.

Plus de 40 stands étaient accessibles gratuitement, réunissant des organismes de formation et des professionnels de nombreux secteurs en recherche de main-d'œuvre : industrie, avec notamment la centrale nucléaire du Bugey, mais aussi médecine, bâtiment ou hôtellerie-restauration.

Plus de 600 jeunes ont ainsi pu bénéficier de conseils et échanger directement avec des acteurs du monde professionnel.

Découvrir les entreprises locales pour mieux s'orienter

En 2025, la CCPA a renouvelé son partenariat avec l'association Bugey Développement pour organiser le salon « Destination Entreprises Bugey » à Belley.

Destiné aux élèves de 4^e, cet événement permet aux collégiens de rencontrer des entreprises et de mieux comprendre les réalités du tissu économique local.

Près de 240 élèves des collèges de Saint-Rambert-en-Bugey et de Briord ont ainsi pu découvrir des métiers et s'ouvrir à différentes filières professionnelles, notamment industrielles.



En facilitant leur participation, la collectivité contribue concrètement à l'ouverture des jeunes vers les filières industrielles et professionnelles.

Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'énergie et aux enjeux de demain

La CCPA a également soutenu le projet « Énergie » porté par le collège Chartreuse de Portes à Briord dans le cadre du « Parcours Avenir » de l'Éducation nationale.

À travers des visites de sites de production d'électricité, les élèves de 5^e, 4^e et 3^e ont été sensibilisés aux enjeux du mix énergétique, à la transition bas carbone et aux métiers liés aux filières nucléaire, renouvelables et réseaux. Ce projet vise à susciter des vocations et à éclairer les choix d'orientation des jeunes, en lien avec les besoins en compétences du territoire.

À travers ces actions, la CCPA confirme sa volonté de rapprocher l'école et l'entreprise, d'accompagner l'ambition des jeunes et de préparer les talents de demain aux réalités économiques locales. Favoriser la découverte des métiers constitue en effet un levier essentiel pour sécuriser les parcours d'orientation et répondre aux enjeux de recrutement des filières stratégiques.

→ Valorisation des métiers en tension : la réalité virtuelle au service de l'orientation

Le territoire de la CCPA a bénéficié en 2025 de son partenariat avec VR Studio pour la création et l'animation de contenus en réalité virtuelle (VR). Objectif : faire découvrir de manière immersive les métiers et filières en tension du territoire. Trois nouvelles vidéos VR ont ainsi été commandées pour enrichir un catalogue déjà riche de plus de 50 métiers.

Au-delà de la production de contenus, les vidéos sont animées sur près de 70 événements locaux : forums, interventions en établissements scolaires, rencontres entreprises. Dans la continuité de l'année précédente, l'accent a été mis sur une présence renforcée dans les collèges du territoire, ou encore auprès de la Mission Locale d'Ambérieu.

Cette démarche permet de sensibiliser les jeunes aux opportunités professionnelles locales, de manière ludique et concrète, tout en contribuant à la visibilité des entreprises du territoire.



– « Rebondir » pour mieux reconstruire son avenir professionnel

Dans la continuité des années précédentes et en partenariat avec la Mission Locale Jeunes d'Ambérieu, la CCPA accompagne les jeunes diplômés qui rencontrent des problématiques d'orientation, de réorientation, de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi malgré leur diplôme.

Sur l'année 2025, 54 jeunes ont intégré le dispositif, 35 femmes et 19 hommes. Âgés de 18 à 25 ans, ces jeunes ont bénéficié d'une offre de service construite sur mesure selon leurs besoins : des bilans d'orientation approfondis, des ateliers sur la reprise de confiance, sur le travail de l'image professionnelle, sur la communication... Afin de parfaire leur connaissance du territoire, la Mission Locale Jeune d'Ambérieu a organisé des actions en lien avec le territoire allant de la citoyenneté à la découverte des activités des entreprises.

Mission Locale
Bugey - Plaine de l'Ain

REBONDIR
- DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

La mission locale propose un accompagnement pour les POST-BAC, en manque d'idées sur leur avenir professionnel.

- Trouver un nouveau projet professionnel
- Faire des rencontres, retrouver confiance, éviter l'isolement
- Rencontrer des entreprises avec divers métiers
- Trouver un parrain issu du monde professionnel
- Se renseigner sur les métiers et entreprises qui recrutent
- Trouver des solutions aux difficultés du quotidien (logement, santé...)

SOYEZ SOUTENU ET CONSEILLÉ PAR DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

CONTACTEZ-NOUS

– Séminaire Formation 2025 : mobiliser les acteurs pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur

Le 17 juin 2025, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a organisé à Pérouges un séminaire consacré à la formation et à l'accès à l'enseignement supérieur. Cet après-midi d'échanges a réuni élus, responsables d'établissements, représentants du monde économique et acteurs de l'emploi autour d'un objectif commun : offrir aux jeunes du territoire un accès élargi et adapté aux parcours de formation.

Introduit par le Président de la CCPA, le séminaire a permis de croiser les regards d'universitaires, de chefs d'établissement, de représentants du monde économique et de structures d'accompagnement. Les discussions ont porté sur deux axes majeurs : l'actualité des formations présentes sur le territoire et les freins à l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur.

En rassemblant l'ensemble de l'écosystème local de la formation et de l'emploi, la CCPA a réaffirmé sa volonté de structurer une offre cohérente, en lien étroit avec les besoins économiques du territoire. Ce séminaire s'inscrit pleinement dans la stratégie intercommunale visant à renforcer l'enseignement supérieur et favoriser l'insertion professionnelle durable des jeunes.



→ Soutien à l'investissement du CECOF : renforcer l'adéquation formation-emploi

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur et de développement économique, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a apporté en 2025 son soutien à un projet d'investissement du CECOF, acteur majeur de la formation professionnelle sur le territoire.

Cet accompagnement vise à moderniser et adapter les équipements pédagogiques du centre afin de répondre plus efficacement aux besoins en compétences des entreprises locales, notamment dans les filières en tension. Face aux évolutions technologiques et aux exigences croissantes des secteurs industriels, logistiques et tertiaires, la qualité des plateaux techniques constitue un enjeu stratégique pour former des profils immédiatement opérationnels. Par cette aide à l'investissement, la CCPA agit concrètement pour :

- Renforcer le lien entre formation supérieure et tissu économique local,
- Anticiper les besoins de recrutement des entreprises,
- Sécuriser les parcours des étudiants et apprentis vers l'emploi durable.

En soutenant le CECOF, la collectivité confirme sa volonté de faire de la formation un levier central d'attractivité et de compétitivité pour le territoire, au service des entreprises comme des talents de demain.

→ Formula Student France 2025 à Transpolis : un événement au croisement de l'innovation et de la formation

En 2025, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a soutenu l'accueil de l'édition française du Formula Student France (FSF) sur le site de Transpolis, implanté au cœur du territoire intercommunal.

Compétition internationale dédiée aux étudiants en écoles d'ingénieurs et universités, FSF met au défi des équipes venues du monde entier : concevoir, fabriquer et défendre un prototype de véhicule de compétition devant un jury composé de professionnels du secteur. Au-delà de la performance technique, les participants sont évalués sur la qualité de leur conception, leur gestion de projet et leur modèle économique.

Pendant plusieurs jours, Transpolis devient ainsi un véritable terrain d'expérimentation pédagogique grandeur nature, où se rencontrent formation, innovation et exigences industrielles. En soutenant cet événement, la CCPA affirme sa volonté de :

- Valoriser les filières scientifiques, technologiques et industrielles,
- Renforcer les liens entre formation supérieure et monde économique,
- Promouvoir le territoire comme un espace d'innovation et d'accueil d'événements d'envergure internationale.

L'accueil du Formula Student France contribue ainsi au rayonnement du territoire, tout en mettant à l'honneur l'engagement, la créativité et le talent des ingénieurs de demain.

↓ Formula Student



8. Agriculture



– Nouveau succès pour le deuxième forum de l'alimentation locale

26 exposants, 134 participants pour 7 territoires et trois chambres consulaires engagés, tels sont les chiffres résumant le second forum de l'alimentation locale organisé le 26 mars 2025 au sein de la MFR de Pont de Veyle.

Poursuivant les orientations du premier forum organisé en 2024, cet événement a été organisé en vue de renforcer les liens entre producteurs, acheteurs, acteurs logistiques et collectivités et à développer des solutions concrètes pour l'approvisionnement local et durable. Autour de tables rondes, d'espaces partenaires et de rendez-vous fournisseurs – acheteurs, les participants ont ainsi pu se rencontrer, échanger, nouer des liens mais également recueillir des retours d'expérience et de solutions concrètes.

Cette rencontre s'inscrit au sein d'un projet partenarial global visant à faciliter l'approvisionnement en produits locaux dans lequel la CCPA s'engage depuis plusieurs années aux côtés des 6 autres collectivités (Grand Bourg Agglomération, Communautés de Communes de la Dombes, de la Veyle, Miribel et Plateau, la Côtière, Rives de l'Ain Pays du Cerdon), le Conseil Départemental de l'Ain, les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture de l'Ain, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain) ainsi que l'ADABIO.

– Animations sur l'alimentation et l'agriculture à destination des scolaires

Proposé pour la première fois en 2023 par la CCPA, le programme d'animations scolaires sur l'agriculture et l'alimentation issu du réseau Tablovert porté et animé par l'AFOCG 01 a une nouvelle fois rencontré un franc succès auprès des établissements scolaires du territoire.

Afin de répondre à plus de demandes, la CCPA a d'ailleurs augmenté le nombre d'animations finançables passant de 22 en 2024 / 2025 à 38 animations pour l'année scolaire 2025 / 2026.

Si la majorité de ces animations se dérouleront en classe, 26% d'entre elles seront réalisées « sur site », soit à la ferme ou en extérieur. Une belle occasion de rencontrer les exploitants directement sur leurs exploitations et / ou découvrir des sites hors les murs !

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.tablovert.fr/animation-agriculture-alimentation/



→ Forum de l'alimentation locale





→ Rencontre avec nos producteurs grâce à l'Ain de Ferme en Ferme

Ouvrir les portes de son exploitation au grand public pour faire connaître son métier, son savoir-faire et ses produits : voici l'objectif de l'évènement « L'Ain de Ferme en Ferme », organisé depuis 2008 par l'AFOCG 01.

En 2025, 36 fermes ont ouvert leurs portes aux visiteurs, dont 7 fermes sur le territoire de la CCPA. Soutenu par la CCPA depuis plusieurs années, cet évènement est de plus en plus plébiscité par le grand public avec 47 000 visites, soit une moyenne de 1 300 visiteurs par ferme en un week-end !

→ Soutien aux filières et exploitations

Suite à la fermeture de chaînes d'abattage de proximité, des éleveurs de la filière ovins / caprins, organisés au sein de la SCIC Pôle des Bergers, ont sollicité le soutien des acteurs du territoire, notamment les différentes communautés de communes dans le cadre d'un projet de création d'un outil d'abattage départemental de petits ruminants.

La CCPA, qui compte plus de 8 000 brebis et 2 000 chèvres (recensement agricole 2020), a rapidement affirmé sa volonté d'accompagner le projet, puis travaillé avec les différents acteurs afin de pouvoir concrétiser son soutien en 2025 au travers du versement d'une aide financière.

Les travaux de construction de l'outil d'abattage de petits ruminants ont débuté à la fin de la période estivale 2025 pour une ouverture prévisionnelle au cours du premier semestre 2026.

→ Aides à la replantation et l'amélioration des peuplements forestiers

Face à la recrudescence des dépérissements forestiers, la CCPA a intégré en 2023 le fonds local « Construire une ressource forestière pour l'avenir ».

Ce dispositif permet aux propriétaires (privés comme publics) de parcelles forestières situées sur l'une des 53 communes de la CCPA d'accéder à des aides techniques et financières à la replantation et l'amélioration des peuplements forestiers.

Les propriétaires d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles de 0,5 ha minimum peuvent ainsi prétendre à une aide financière d'un montant maximum de 60% des coûts des travaux dans la limite d'une dépense plafonnée à 4 300 € par hectare.

Effectif depuis le 1^{er} janvier 2024, le dispositif a permis d'accompagner sur l'année 2025, 41,5 ha de forêt situés sur le territoire de la CCPA, pour un montant de plus de 38 000 € de travaux (soit un total de presque 100 ha accompagnés pour 75 000 € de travaux depuis le début de l'effectivité du dispositif).

i POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Appui technique forêt publique :

• Fabien BENACCHIO - ONF

fabien.benacchio@onf.fr (Fonds Plaine et Bocage de l'Ain) - 06 34 62 97 16

Appui technique forêt privée :

• Eric HELL - CNPF

eric.hell@cnpf.fr - 06 08 36 45 58

• Frédéric BLANCHON - CNPF

frederic.blanchon@cnpf.fr - 07 63 71 28 93

↓ Repeuplement forestier



LA PROMOTION DU TOURISME

La compétence tourisme communautaire s'articule en trois axes qui sont le développement touristique, orchestré en interne, l'Office de Tourisme, géré sous forme d'EPIC et la Taxe de Séjour gérée par la Communauté de Communes et reversée à l'OT.

Le développement touristique est encadré par un schéma de développement touristique qui définit une stratégie pour les années à venir, elle prend aussi en compte la politique fixée par les partenaires institutionnels. Depuis juillet 2024, date de son adoption en conseil communautaire, la stratégie touristique est mise en œuvre au travers des différentes actions réalisées au cours de l'année 2025.

1. Développement touristique

– Activités de pleine nature

• Charte des bonnes pratiques

Issue des concertations entre acteurs des activités de pleine nature dans la vallée de l'Albarine, la Charte des Bonnes Pratiques du canyonisme à Chaley est officiellement présentée et signée par l'ensemble des partenaires secouristes aux guides d'activités pleine nature en passant par les pêcheurs. Tous ont noué un dialogue constructif orchestré par le Conservatoire Naturel afin de garantir la protection de l'espace naturel sensible dans leurs activités. Ce document de référence est issu du Schéma concerté d'organisation des activités de pleine nature élaboré dans le cadre du plan de gestion de l'ENS Albarine qui a pour but d'encadrer les activités dans un espace naturel préservé.

• Randonnée Pédestre

Un Schéma de randonnée a été défini en 2020, la mise en œuvre présente plusieurs complications tant au niveau des autorisations de passage que du mobilier ou de l'entretien.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a été missionné à partir du mois de juillet 2023 pour améliorer progressivement des circuits de randonnée inscrits au Plan Départemental des



→ Présentation et signature de la Charte des Bonnes Pratiques du canyonisme



Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le rendu de l'audit fait état de nombreuses modifications nécessaires tant sur le terrain qu'au niveau administratif avec la régularisation des autorisations de passage et des modifications de tracés.

Au cours de l'année, des panneaux de départ ont été implantés avant l'été dans les communes de : Ambérieu, Ambronay, Bénonces, Briord, Conand Marchamp, Chazey, Cleyzieu, Joyeux

Pour accompagner le déploiement du schéma des boucles inscrites au Plan Départemental, des actions coordonnées sont mises en place :

- Les clubs locaux pour le balisage assurent le petit entretien dans le cadre de la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.
- Des Brigades Nature de l'Ain implantent la signalétique, assurent les travaux de nettoyage et de réouverture des sentiers dans le cadre d'une convention annuelle.
- Des travaux d'aménagement réalisés selon les prescriptions par le CDRP par des entreprises : création de passerelles, pose de lignes de vie, débordage...
- L'Office de tourisme promeut les circuits opérationnels à travers son site internet. Il participe également en septembre au salon de la Randonnée à Lyon au côté d'autres territoires aindinois.

• Balades contées

Afin de rendre accessibles au plus grand nombre les circuits de randonnée pédestre, certains sont aménagés et agrémentés d'enregistrements accessibles gratuitement sur l'application *izi.travel*. Les contes sont joués par leurs auteurs accompagnés de musiciens pour rendre la promenade familiale plus ludique.

Des points d'intérêts géolocalisés permettent aux promeneurs d'écouter :

- Une histoire de la forêt à Bénonces
- Une légende liée à la rivière à Bénonces



Pour accéder à l'application *izi.travel* flashez ce code

• Plage du Point Vert

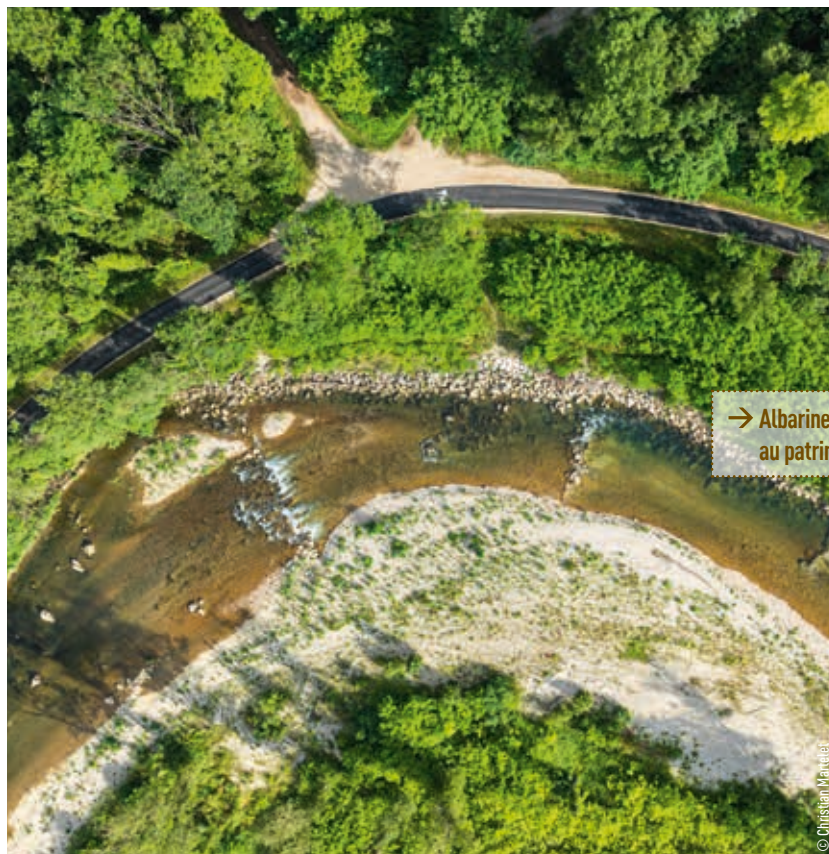
Serrières-de-Briord dispose de la seule plage et zone de baignade aménagée et surveillée en milieu naturel sur le territoire. Le cabinet d'études a proposé plusieurs scénarii d'aménagement d'une zone de baignade visant à résoudre les problèmes des algues et des conséquences de la présence en grand nombre de cygnes. Le projet est actuellement à l'étude par les services de l'État en raison de la présence d'une espèce floristique protégée.

→ Espaces naturels sensibles



Le territoire communautaire compte cinq ENS. Pour quatre d'entre eux, la mise en œuvre du plan d'action est déléguée au Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles. Le site de la Pernaz, à l'association Rivières Sauvages.

- ENS Albarine : le plan d'action conjugue préservation de la bio-diversité et développement touristique. Plusieurs opérations ont été développées au cours de l'année :
 - Programmation d'une journée de découverte pour le grand public à Torcieu destinée à présenter les activités de pleine nature et sensibiliser au patrimoine naturel. Pour des raisons météorologiques, cette manifestation a été annulée.



→ Albarine, sensible au patrimoine naturel

© Christian Marquet

- Création d'une zone de change pour les usagers du canyon à Chaley afin d'apaiser les relations entre habitants et les touristes.
- Réunions de préparation de la saison et bilan en fin d'année avec les guides des activités de pleine nature.
- ENS des méandres du Rhône et de Villebois : Nouveaux programmes entérinés par les partenaires institutionnels : communes, communauté de communes et Conseil Départemental. La mise en œuvre des plans de gestion a été confiée au Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles.
- Rivières Sauvages : Renouveau du label Rivières Sauvages et inauguration du sentier d'interprétation inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Haut Rhône : suivi de l'étude d'impact menée par l'Office National des Forêts.



→ Véloroutes et itinérance

• « La Grande Dombes »

Six communautés de communes (Val de Saône Centre, la Dombes, Dombes Saône Vallée, 3CM, Miribel Plateau et la Plaine de l'Ain) ont passé commande conjointement pour la définition d'une liaison cyclable entre La Voie Bleue et la Viarhônga ainsi que des boucles reliant les points d'intérêts touristiques. Différents scénarii sont à l'étude pour relier les deux véloroutes structurantes d'intérêt national et créer des boucles familiales de découverte.

L'ensemble du schéma est adopté par les Communautés de Communes et sera déployé et intégré autant que possible dans le Schémas cyclables communautaires.

Pour la boucle locale reliant les sites touristiques du secteur de la Dombes à la Plaine de l'Ain, le scénario à l'étude permettrait de relier la gare de Meximieux le Château de Chazey et Saint-Maurice-de-Rémens. Une étude complémentaire est en cours pour la définition du programme d'aménagement de cette boucle.

Afin d'anticiper la mise en tourisme de cette nouvelle offre cyclable, les 6 communautés de communes partenaires ont défini un nouveau cahier des charges pour la définition d'une identité de la future voie cyclable.

• Collectif Léman-Lyon Viarhônga

Déploiement du schéma de signalisation à l'échelle du barreau Léman Lyon :

- Signalisation en deux temps avec un schéma global pour lequel les collectivités partenaires sont signataires d'une convention cadre avec comme chef de fil la CC des Balcons du Dauphiné.

La phase 1 prévoit la fourniture et la pose de l'ensemble de l'itinéraire entre Léman et Lyon. Elle fait l'objet d'un marché porté par le chef de fil dans le cadre d'une convention de groupement de commande. Le mobilier sera composé de totem, de signalisation directionnelle vers les sites touristiques et de marquage au sol.

La phase 2 du schéma de signalisation est pilotée en direct par les collectivités membres qui le déploient individuellement. Avant la saison touristique, les communes suivantes sont équipées de signalisation directionnelle indiquant les services et points d'intérêt touristiques : Ambérieu, Ambronay, Bettant, Briord, Château-Gaillard, Douves, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Sorlin, Saint-Vulbas, Sault-Brenaz, Serrières-de-Briord, Torcieu, Villebois, Villeu-Loyes-Mollon.



→ Bâtiment de l'Office de Tourisme

• Salle d'interprétation

L'année 2025 est consacrée à la création d'un film d'animation. L'agence en charge de l'élaboration d'une vidéo destinée à présenter l'histoire de la cité depuis la création s'appuie sur le groupe de travail constitué des guides de l'Office de Tourisme et des associations pérougiennes.

Cette production permettra à toute personne de passage de découvrir Pérouges même si elle est empêchée. Ceci ne remplace pas les visites guidées mais présente un complément, voire un support de communication à utiliser par les professionnels.

• Distributeur automatique de billets

En prémisses de l'implantation d'un distributeur automatique de billets dans le futur bâtiment de l'Office de Tourisme, un DAB provisoire est loué pour la saison touristique. Il est implanté devant l'actuel Office de Tourisme de juillet à octobre pour un bilan de 2075 retraits entre le 1^{er} juillet et le 24 octobre. Soit :

- Juillet : 658 retraits
- Août : 733 retraits
- Septembre : 391 retraits
- Octobre : 290 retraits

• Château de Chazey

Les réflexions pour la valorisation du château et sa mise en tourisme ont débuté avec les bureaux d'études attributaires des marchés suivants :

- **Lot n°1** : Réaménagement paysager du parc historique et valorisation scénographique.
- **Lot n°2** : Aménagement muséographique et scénographique du château, du parc et du bâtiment.
- **Lot n°3** : Construction, aménagement intérieur et mobilier d'un bâtiment d'accueil.
- **Lot n°4** : Missions Ordonnancement Pilotage Coordination.

Le Comité Scientifique s'est réuni pour une première contextualisation du projet coordonnée par l'Agence en charge de la mise en tourisme. Celle-ci propose un travail de parcours visiteur répondant aux attentes des publics individuels ou en groupes constitués.

Un scénario élaboré sur le principe d'une visite immersive est retenu avec une offre composée d'une visite libre et une visite guidée. En concertation avec l'Architecte du Patrimoine et le SDIS, la répartition de la visite en fonction des capacités d'accueil des différents étages permet d'envisager un scénario de visite.

Le discours muséal et les intentions scénographiques sont en cours d'élaboration sur la base de ces parcours.



← Parc du château de Chazey-sur-Ain

→ Étude pour l'hébergement des itinérants



• Étude pour l'hébergement des itinérants

L'ambition affichée du Schéma de Développement Touristique étant de renforcer le positionnement de la Plaine de l'Ain comme territoire d'itinérance et pour palier aux besoins d'hébergement à la nuitée des pèlerins, randonneurs, cyclotouristes... une étude est menée avec l'appui d'un comité de pilotage composé de :

- Représentant des chemins de Saint Jacques de Compostelle.
- Conseil Départemental, activités de pleine nature.
- Comité de la randonnée pédestre.
- Aintourisme.
- Conseil Régional, service des voies cyclables.
- Animateur du tronçon Léman Lyon de la Viarhônga.

Les préconisations visent à renforcer l'offre à la nuitée ; elles reposent sur diverses formules, en gîte d'étape ou en zone de bivouac.

2. Promotion touristique

L'Office de Tourisme géré sous forme d'EPIC s'est vu délégué une partie de la compétence tourisme (animation et promotion) par la CCPA. Cette délégation est assortie de missions « régaliennes » communes à tous les Offices de Tourisme de France. La CCPA, par convention fixe des objectifs et alloue des moyens annuels nécessaires à la mise en œuvre de ceux-ci. La Convention d'Objectifs et de Moyens étant arrivée à échéance, un nouveau document cadre a été élaboré entre les services de l'OT et de l'intercommunalité. Il intègre d'ores et déjà des axes de développement et de gouvernance identifiées dans le cadre du schéma de développement.

Issue du Schéma de Développement Touristique, la feuille de route annuelle vient préciser les missions confiées à l'Office de Tourisme par la Communauté

de communes. Pour l'année 2025, les actions à mettre en œuvre sont les suivantes (en complément des missions régaliennes d'un Office de Tourisme) :

- Améliorer la connaissance des publics : professionnels en déplacement.
- Participer aux actions organisées par la Communauté de Communes.
- Conforter l'accueil du public en adaptant les horaires et en participant aux manifestations d'ampleur.
- Renforcer les actions en faveur de l'itinérance en termes de promotion, sensibilisation des acteurs locaux.
- Mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique.

Une évaluation des missions est réalisée chaque année.

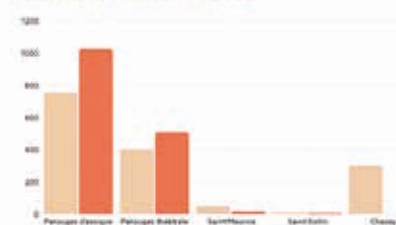
- Bilan de fréquentation de l'Office de Tourisme (fréquentation estivale (avril à août))

La fréquentation touristique se mesure dans le Bureaux d'Information Touristique situé à Pérouges et à Saint-Sorlin ainsi que dans le cadre des opérations d'accueil « Hors Les Murs » à l'occasion de manifestations culturelles ou sportives :

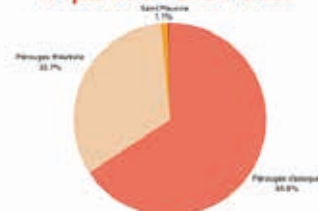
- BIT de Pérouges 11 806 visiteurs renseignés dont 2 551 étrangers.
- BIT de Saint-Sorlin : 632 personnes accueillies.
- Hors les murs : sur 10 sorties réalisées, 585 personnes renseignées.

Bilan des visites individuelles proposées par l'Office de Tourisme : 1595 participants

Evolution 2024/2025



Répartition des visites





– Déploiement du nouveau code de marque

La nouvelle signature est déployée progressivement sur les supports de communication touristique papier et le site internet de l'Office de Tourisme.

« La vie prend du relief » s'incarne également à travers les expériences de visite du territoire. Pour cela des ateliers sont organisés avec les professionnels du tourisme volontaires pour faire émerger des suggestions de séjour en adéquation avec l'image de la destination.

Ces réflexions feront émerger 22 propositions thématiques à décliner en fonction des publics et de la période de l'année.

Une campagne photo est réalisée dans l'été pour illustrer le code de marque à travers les supports de communication.

3. Taxe de séjour

En continue et durant toute l'année, la CCPA suit l'actualité de la taxe de séjour à travers des formations et des interventions de nos partenaires. Des veilles sont mises en place pour suivre les évolutions de la réglementation.

A l'échelle départementale, un groupe réunissant les gestionnaires de la taxe de séjour a été constitué. La CCPA participe activement par des échanges de « bonnes » pratiques et partages d'information. Il a pour but de partager les problématiques et apporter un support d'échanges entre les collectivités et les OT. L'objectif est aussi de converger vers une harmonisation des tarifs selon les typologies de fréquentation et de territoire.

Concomitamment à la problématique de la taxe de séjour, des réunions d'informations concernant la loi Le Meur sont proposées par l'ADIL à destination des élus et des techniciens pour préparer au déploiement des mesures destinées à encadrer la création de meublés de tourisme.



LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

1. Les seniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gériatologique,
- l'observation du vieillissement.

En 2025, le CLIC a accompagné 1025 personnes, particulièrement dans les domaines d'accès aux droits et du maintien à domicile.

 POUR ALLER PLUS LOIN : www.clic-plainedelain.fr



La Semaine Bleue en chiffres

136
bénéficiaires

5
ateliers



Le CLIC c'est :



Une équipe

composée d'une responsable / coordinatrice de service, une assistante de coordination et une assistante d'accueil.



Visites à domicile

sur rendez-vous et permanences sur RDV à : Meximieux et Lagnieu



Un service gratuit



Accueil du public
sur rendez-vous



Bureaux du CLIC :

46 rue Noblemaire, 01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 46 19 04

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées : un fonctionnement en réseau



Le territoire bénéficie d'un réseau de trois Maisons d'accueil de Jour à Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Âgés de plus de 60 ans et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, les bénéficiaires sont ainsi accueillis à la journée afin de rompre l'isolement et participer à diverses activités. Cet accueil procure en parallèle un moment de répit mais aussi un soutien psychologique aux aidants familiaux qui mettent souvent leur propre vie sociale entre parenthèses pour s'occuper de leur proche.

Trois sites un seul numéro :
Tél. 04 74 40 33 05

email : accueildejour@ehpad-lagnieu.fr

Maison d'accueil de Lagnieu

Rue Henri Dunant 01150 Lagnieu

Maison d'accueil d'Ambérieu-en-Bugey

13, rue de la commune 1871
01500 Ambérieu-en-Bugey

Maison d'accueil de Meximieux

10, rue du Guichardet 01800 Meximieux

Le territoire de la CCPA compte deux structures : à Ambérieu-en-Bugey et à Saint-Rambert-en-Bugey et quatre lieux de permanences : Tenay, Briord, Sault-Brénaz et Meximieux.

Sur ces sites, les agents mettent à disposition le matériel nécessaire aux personnes qui ne disposent pas toujours des outils numériques afin d'accéder à leurs droits : l'usager peut être en autonomie ou accompagné, les habitants sont de cette manière acteurs de leur parcours en réalisant eux-mêmes les demandes tout en étant soutenus par les agents.

Nouveauté 2025

Intégration d'un douzième partenaire avec l'URSSAF. L'accompagnement permet de créer les comptes et d'accéder à ces documents. Les demandes ont été faibles : 76 demandes sur les deux sites.

Suite à une très faible fréquentation, la décision de fermer la permanence de Tenay a été prise. En effet depuis 2023 les chiffres sont en baisse, jusqu'à atteindre une majorité de permanence sans visite.



→ **France Services**
Agora

5 rue Berthelot,
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 09 70 21 19 25
amberieu@france-services.gouv.fr

→ **France Services**
Albarine

108, rue du D^r Temporal,
01230 St-Rambert-en-Bugey
Tél. 06 22 95 90 58
strambert@france-services.gouv.fr

3. Maison France Services

France services est un service de proximité, gratuit, à destination de tout public : il apporte des réponses de premier niveau dans les démarches administratives en lien avec les 12 organismes partenaires (MSA, CAF, France Travail, CPAM, CARSAT, DGFIP, La Poste, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, l'ANAH, l'URSSAF et le Chèque énergie).

Chiffres pour les deux structures cumulées

11 687
contacts en 2025

6% des contacts se font sur les lieux de permanence.

Thématiques principales des demandes

- Le RSA et la Prime d'Activité (CAF)
- Les pré-demandes de titres d'identité (France Titres)
- La retraite (CARSAT) • Les impôts (DGFIP)
- Le logement (CAF)



4. La promotion du sport

La Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports.

La CCPA soutient également les clubs sportifs et les écoles de sports labellisées.

- La Plaine de l'Ain au cœur du peloton

En 2025, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a eu l'honneur d'accueillir deux étapes du Tour du Valromey, et deux secondes étapes du Tour de l'Ain, confirmant ainsi sa capacité à organiser des événements sportifs d'envergure et à valoriser les richesses de son territoire.

↓ Le Tour de l'Ain



Tour du Valromey :

Le 10 juillet, la commune de Torcieu a accueilli le départ de la première étape dans une ambiance conviviale et festive. Le lendemain, 11 juillet, c'est Serrières-de-Briord qui a vibré au rythme de l'arrivée de la deuxième étape, offrant un magnifique écrin à l'une des plus belles compétitions cyclistes de la région. À chacune de ces journées, les élus de la Communauté de communes et des communes concernées étaient présents pour accueillir les équipes, les organisateurs et les nombreux spectateurs, témoignant de leur engagement en faveur du sport et du rayonnement du territoire.

Sur le plan sportif, ces deux étapes ont offert un spectacle de haut niveau. Noah Andersen (Mixte Grenke) s'est imposé lors de la première étape au départ de Torcieu, tandis que son coéquipier Karl Herzog, également membre de l'équipe allemande Mixte Grenke, a remporté la deuxième étape à Serrières-de-Briord.

Tour de l'Ain :

Les 6 et 7 août 2025, la Plaine de l'Ain a vécu deux journées placées sous le signe du sport, de la convivialité et du rayonnement territorial à l'occasion du Tour de l'Ain 2025.

Le 6 août, Lagnieu a été le théâtre de l'arrivée de la première étape, partie de Feillens. Après plusieurs kilomètres à travers le département, les meilleurs coureurs du peloton ont offert un final spectaculaire au cœur de la Plaine de l'Ain, devant un public venu nombreux encourager les champions et partager ce grand rendez-vous populaire.

Le 7 août, la course a repris son élan depuis Saint-Vulbas, ville désormais incontournable du Tour de l'Ain, en direction de Lélex - Monts-Jura. Cette étape de montagne, exigeante et particulièrement attendue, a conduit les coureurs des plaines de l'Ain jusqu'aux premiers reliefs jurassiens, offrant un magnifique contraste de paysages et un spectacle sportif de haut niveau.

Au-delà de la compétition, le Tour de l'Ain et le Tour du Valromey ont constitué une formidable vitrine pour la Plaine de l'Ain et a permis de mettre en valeur les paysages et le patrimoine du territoire, tout en soulignant son engagement en faveur des mobilités actives et de la pratique du vélo.

5. La jeunesse et l'insertion

→ Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- Six associations – 6 184 € (hors mission locale)
- Adhésion à la Mission Locale Jeunes



→ Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- Huit associations : 35 114,50 €

→ Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- 20 jeunes : 1 700 €

6. La culture et l'évènementiel

→ Soutien à la culture et à l'évènementiel

En 2025, les associations culturelles soutenues par la CCPA se sont fortement engagées afin de proposer un large éventail de manifestations.

La CCPA a réparti un budget de 340 150 € entre les 51 actions proposées par diverses associations culturelles du territoire.

Cinq écoles de musique associatives, inscrites au Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ont bénéficié d'une aide pour un montant global de 34 700 €.

22
écoles de sport
labélisées
17 600 € de subventions

12
clubs sportifs
de haut niveau aidés
62 000 € de subventions

42 associations sportives aidées
pour leur manifestation
165 232,50 € de subventions



↑ Festival Sylak Open Air

→ Ar(t)osons la Plaine, pour une action culturelle de proximité

La CCPA poursuit son engagement en faveur de l'action culturelle, avec pour objectif de renforcer le lien social et d'améliorer la qualité de vie en milieu rural.

Avec la Convention territoriale Ar(t)osons la Plaine, elle continue à favoriser les rencontres entre les professionnels de la culture et la population, à soutenir la diffusion des créations artistiques et à encourager la pratique artistique et culturelle accompagnée sur l'ensemble du territoire.

Bilan de l'Année 2 (2024-2025)

Sur l'année scolaire 2024-2025, cinq projets ont été menés, permettant à plus de 1900 habitants, de tous âges, de participer à une ou plusieurs actions artistiques. Chaque projet a été conçu sur mesure, en fonction des publics et des territoires ciblés, afin de répondre au plus près aux réalités locales.

Environ 40 structures partenaires ont été mobilisées pour accueillir ces actions dans les quatre coins du territoire, dont des établissements scolaires, des structures médico-sociales, des associations, des communes, et même des particuliers.

Lancement de l'Année 3 (2025-2026)

La troisième et dernière année de la Convention a démarré à la rentrée 2025. Les interventions artistiques et culturelles ont repris, avec les restitutions des projets menés précédemment et l'introduction de nouvelles actions à partir du mois de novembre.

Cinq projets, portés par cinq équipes artistiques et culturelles, œuvrent tout au long de l'année scolaire pour stimuler la créativité des habitants, encourager l'expression individuelle et collective, et renforcer les dynamiques culturelles locales.

Au programme de cette Année 3 :

- « **Cirque en circuit** », avec *Merci LaRatrape* : un projet autour des arts du cirque, à destination d'un public scolaire, mené avec 7 écoles du territoire.
- « **Journal d'un territoire** », avec *Marie-Pierre Oddoux* et *Gwen Keraval* : un projet d'illustration sur la thématique du territoire, à travers les yeux des jeunes collégiens, en partenariat avec 3 collèges.
- « **Une danse de la matière et des espaces** », avec la *Compagnie Petitgrain* et *Samuel Bertholon* : un croisement entre danse et architecture, à destination d'un public scolaire, dans trois communes en plein développement urbain.
- « **AéroSOLS** », avec *Neige & Cailloux* : un projet pluridisciplinaire, danse et arts numériques, qui associe une multitude de partenaires (école et lycée, centre social, centre médico-psychologique et structure d'insertion professionnelle).
- « **Terr'histoires : récits de vie en partage** », avec *Claire Parma*, *Isabelle Noël*, *Aurélien Loiseau* et *Sylvie Delom* : le projet triennal consacré au conte et aux arts du récit s'achève par une étape de création participative ouverte aux habitants, menée par Sylvie Delom.



35
communes

traversées par les équipes artistiques sur les deux premières années

Près de
1900 habitants

ont participé aux actions artistiques et culturelles avec des temps de pratique et de création lors de l'année 2

Les actions de proximité de la Plaine de l'Ain 2025

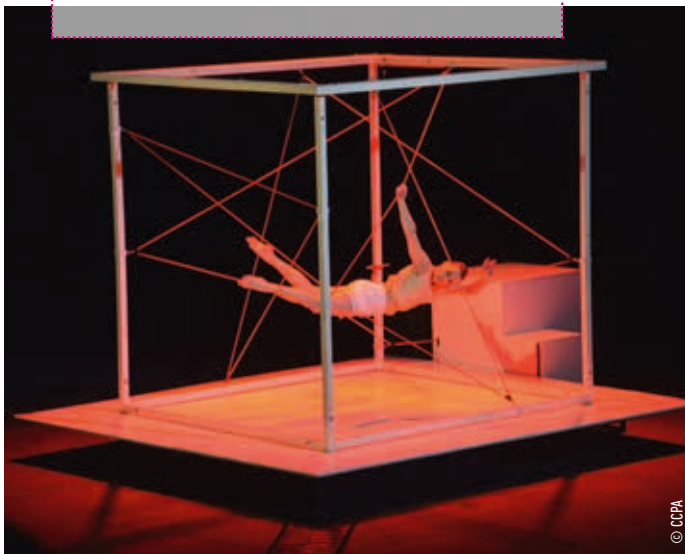
↓ Journée festive autour du cirque, en partenariat avec le collectif Merci LaRattrape, au château de Saint-Maurice-de-Rémens.



↓ Atelier de cirque à l'école du Montellier.



↓ Spectacle « Méandres » avec la Compagnie Petitgrain à l'Espace Vaugelas de Meximieux.



↓ Visite de l'exposition « Tangentes » à la MAC de Pérouges avec les collégiens de Lagnieu.



← Restitution du projet « Terr'histoires » au musée des traditions bugistes à Saint-Rambert-en-Bugey.

→ Projet de fresques participatives : une année riche en couleurs

En 2025, la CCPA a poursuivi son projet artistique et citoyen ouvert à toutes les communes de son territoire. Suite à un appel à projets à la rentrée 2024, six communes lauréates ont été retenues pour accueillir un collectif d'artistes et réaliser une fresque participative : Sainte-Julie, Meximieux, Saint-Jean-de-Niost, Ambérieu-en-Bugey, Vaux-en-Bugey et Torcieu.

Les chantiers participatifs se sont déroulés au printemps et à l'été 2025, pilotés par quatre équipes artistiques : Passe-Mural, Stéphane Paret, Sorry Graffiti et la galerie Em'arts.

Près de 500 habitants ont participé à la création des fresques, de la conception à la réalisation. Plusieurs écoles, centres périscolaires et associations ont été associés dans la mise en œuvre des projets.



Près de
500
habitants

ont participé à la
création des six
fresques en 2025

Quelles perspectives pour le projet de fresques participatives ?

En raison du calendrier électoral pour l'année 2026, la CCPA n'a pas diffusé d'appel à projets à la rentrée 2025. Cette année blanche sera toutefois mise à profit : la collectivité accueillera une étudiante en stage afin de réaliser un recensement des fresques historiques et contemporaines situées en plein air, et d'engager une réflexion autour de leur valorisation.



↑ Les élèves et l'artiste devant
la fresque à Torcieu.



↑ Chantier de réalisation
de la fresque à Vaux-en-Bugey..

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr